

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X I I I ^E L É G I S L A T U R E

Les **rapports**
d'information
de l'Assemblée
nationale

 novembre 2010 / juin 2012

Liste des rapports
d'information réalisés par
l'Assemblée nationale
au titre de sa mission
d'évaluation, d'information
et de contrôle

Introduction

Au cours de la XIII^e législature, le rôle et les méthodes de travail du Parlement ont profondément évolué. Ces changements majeurs ont résulté de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008 et de la révision du Règlement des assemblées intervenue en 2009.

Parmi ces évolutions, une attention toute particulière a été portée au renforcement des pouvoirs d'évaluation et de contrôle du Parlement, afin de lui permettre de suivre, à travers les politiques publiques mises en œuvre, l'application des textes adoptés et l'utilisation des crédits votés.

La généralisation du contrôle de l'application des lois par le rapporteur du texte et un co-rapporteur d'opposition (article 145-7 du Règlement) et la création du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (article 146-2 et suivants du Règlement) sont venues compléter les dispositifs déjà utilisés, afin de rendre l'Assemblée nationale plus autonome dans son information et son évaluation de l'action gouvernementale.

Fruits de travaux assidus et prolongés, nourris d'auditions, de consultations, d'enquêtes et de recherches approfondies, les travaux d'information et d'évaluation réalisés par les différents organes de l'Assemblée nationale constituent, sur des sujets extrêmement divers intéressant tous les aspects de l'action publique, une somme considérable d'informations et de propositions souvent méconnues du grand public. C'est pourquoi j'ai souhaité, depuis le début de cette législature, qu'elles soient mises en valeur à travers la publication d'une synthèse annuelle.

Cette brochure présente donc, sous une forme thématique et synthétique, tous les rapports d'information et d'évaluation publiés depuis novembre 2010 par les commissions permanentes de l'Assemblée, mais également par la délégation aux droits des femmes, la mission d'évaluation et de contrôle de la commission des finances, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques et, désormais, le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.

Depuis plusieurs mois, les informations figurant dans cette brochure sont également mises en ligne, au fur et à mesure des publications, sur le site Internet de l'Assemblée, conformément à notre volonté de faire de la communication en ligne le vecteur privilégié de l'information du public sur l'activité quotidienne et particulièrement riche de l'Assemblée nationale.

Bernard Accoyer

Président de l'Assemblée nationale

Sommaire

AGRICULTURE	p.6	
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	p.7	
CULTURE	p.8	
DÉFENSE	p.12	
ÉCONOMIE ENTREPRISES SERVICES	p.18	
ÉDUCATION UNIVERSITÉS RECHERCHE	p.24	
ÉNERGIE	p.27	
ENVIRONNEMENT	p.30	
EUROPE	p.37	
FINANCES PUBLIQUES	p.46	
FINANCES SOCIALES	p.50	
FONCTION PUBLIQUE	p.54	
INSTITUTIONS	p.56	
INTERNATIONAL	p.57	
JUSTICE	p.63	
LOGEMENT	p.67	
SANTÉ	p.68	
SOCIÉTÉ	p.75	
SPORT	p.81	
TRANSPORT	p.82	
TRAVAIL EMPLOI	p.88	

→ 2013 : REFONDER LA PAC POUR L'AVENIR

Alors que le monde redécouvre que la question prioritaire est « Comment nourrir les hommes, aujourd'hui et demain ? », l'Europe peut se féliciter d'avoir fait le choix d'une politique agricole commune qui a permis de maintenir une agriculture sur l'ensemble de son territoire. Après dix années de paix budgétaire, la PAC doit être refondée autour des objectifs de sécurité alimentaire, de lutte contre la volatilité des prix, de développement équilibré des territoires et de prise en compte de l'environnement et du changement climatique. Soutien au revenu, équité dans la répartition des aides et efficacité dans leur gestion, prise en compte des spécificités des productions et des régions, réciprocité dans les relations commerciales et régulation renouvelée devront être à la base de cette refondation.

Rapport n° 3610 du 29 juin 2011

240 p. 6,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Jean-Claude Fruteau



M. Jean Gaubert



M. Hervé Gaymard



M. Philippe-Armand Martin

→ LA LOI DU 3 JUIN 2010 RELATIVE AU GRAND PARIS : SON APPLICATION

Le rapport examine les modalités concrètes de mise en application des dispositions de la loi du n° 2010-597 relative au Grand Paris. Sur le plan juridique et administratif, les échéances et les procédures ont été respectées malgré des délais de mise en œuvre parfois très courts, qu'il s'agisse de l'organisation de l'État ou de la mobilisation des acteurs. En revanche, le volet financier du projet manque encore de fiabilité. Au final, même si nombre de questions majeures, qu'il ne saurait être question d'éluder, restent en suspens, les rapporteurs estiment que plusieurs acquis peuvent d'ores et déjà être mis à l'actif du Grand Paris. Ils formulent en conclusion plusieurs préconisations afin de rendre tenables les « paris du Grand Paris » et proposent de créer, au sein de la commission du développement durable, un comité de suivi permanent du Grand Paris.

Rapport n° 4003 du 23 novembre 2011

104 p. 5,00 €

→ TERRITOIRES RURAUX, TERRITOIRES D'AVENIR

Les politiques d'aménagement du territoire en milieu rural sont portées par 11 ministères, 16 missions et 35 programmes budgétaires dans des domaines aussi différents que l'accessibilité aux services publics et au public, l'offre de services sociaux et de santé, l'activité économique (agriculture, industrie et services), les transports, les communications électroniques et le logement. Les territoires ruraux constituent une richesse essentielle de notre pays : foncier, patrimoine, culture, mais aussi savoir-faire et intelligences locales. Une nouvelle donne s'impose pour l'aménagement du territoire en milieu rural : accompagner les mutations plus que contenir le déclin.

Rapport n° 4301 Tome 1 du 2 février 2012

268 p. 6,50 €

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Yves Albarello



Mme Annick Lepetit

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Jérôme Bignon



M. Germinal Peiro

→ FRANCE TÉLÉVISIONS 2011-2015 : DES ENGAGEMENTS POUR TOUS LES PUBLICS

Le rapporteur a suivi l'élaboration du nouveau contrat d'objectifs et de moyens (COM) de France Télévisions pour la période 2011-2015, ce qui lui permet d'apprécier les engagements souscrits par l'État et par le groupe de télévision publique. La période 2011-2015 verra France Télévisions tenir son rang dans un univers désormais tout numérique et en pleine mutation. Les objectifs fixés par le COM confortent les valeurs héritées de la grande tradition du service public de l'audiovisuel en assurant que France Télévisions s'adressera à tous les publics et sur tous les supports. Quant aux moyens financiers accordés par l'État, ils devraient permettre de répondre aux nécessités de l'achèvement de l'entreprise unique issue de la réforme de 2009 de la télévision publique.

Rapport n° 3789 du 5 octobre 2011

72 p. 3,50 €

Commission des affaires culturelles

Rapporteur :



M. Jean-Jacques Gaultier

→ LE FINANCEMENT DE LA CULTURE

Le financement de certains opérateurs culturels est aujourd'hui pour partie assuré par des ressources affectées, en dérogation au droit commun budgétaire. Cette situation suscite des difficultés tant pour le contrôle que pour l'exercice de la tutelle sur ces opérateurs. La MEC a analysé la situation des cinq institutions culturelles bénéficiant de ce type de recettes : le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), le Centre des monuments nationaux (CMN), le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et le Centre national du livre (CNL). Elle formule ensuite 20 propositions destinées à limiter strictement le recours au financement par ressources affectées et à améliorer la gestion et le contrôle de ces institutions

Rapport n° 3798 du 12 octobre 2011

204 p. 6,50 €

Mission d'évaluation et de contrôle

Présidents :



M. Olivier Carré



M. David Habib

Rapporteurs :



M. Richard Dell'Agnola



M. Nicolas Perruchot



M. Marcel Rogemont

→ LE MÉCÉNAT CULTUREL

Le mécénat culturel est-il en déclin, souffrant de la crise économique et d'une désaffection des mécènes qui lui préfèrent le mécénat sportif, social ou environnemental ? Le rapport dresse un état du mécénat culturel aujourd'hui et de ses évolutions récentes, et rappelle le dispositif de soutien public exemplaire mis en place dans notre pays. S'il constate que la légitimité du mécénat culturel est aujourd'hui discutée, il relativise toutefois l'ampleur du recul qui a pu être constaté. Enfin, il formule des préconisations visant à réaffirmer les valeurs du mécénat culturel, à explorer les voies de son développement, à mieux le connaître et le faire connaître.

Rapport n° 4358 du 15 février 2012

84 p. 3,50 €

Commission des affaires culturelles

Rapporteur :



M. Michel Herbillon

→ LA NUMÉRISATION DU PATRIMOINE ÉCRIT EUROPÉEN

Le développement des nouvelles technologies de la numérisation permet de reproduire électroniquement un document imprimé. Cette évolution ouvre des possibilités considérables de diffusion, non seulement pour le livre, mais aussi pour tout le patrimoine écrit qui est particulièrement important en Europe. Face à l'offensive de Google, l'Union européenne a su réagir en créant et en développant la bibliothèque européenne Europeana. Celle-ci doit maintenant affronter un certain nombre de défis comme le coût de la numérisation et le problème juridique des œuvres orphelines qui pose celui du droit d'auteur dans une société « numérique ».

Rapport n° 4450 du 6 mars 2012

105 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Hervé Gaymard



M. Michel Lefait

→ L'EUROPE DE LA CULTURE

La reconnaissance d'une compétence de l'Union européenne en matière culturelle a été tardive en raison de la difficulté à définir une identité culturelle européenne commune, identité qui réside dans le paradoxe « unis dans la diversité ». La politique culturelle européenne enregistre des succès, même si son action est souvent difficilement lisible pour le citoyen européen. Dans la perspective des négociations budgétaires à venir, les États membres auront à soutenir le projet de la Commission européenne qui propose une augmentation substantielle du budget consacré au programme « culture ». La culture est le ciment d'une identité commune et d'une citoyenneté européenne à construire. Elle ne saurait être le parent pauvre des autres politiques menées par l'Union.

Rapport n° 4453 du 6 mars 2012

41 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteuse :



Mme Monique Boulestin

→ L'INFLUENCE CULTURELLE DES PAYS ÉMERGENTS

À l'heure où l'action culturelle à l'étranger des pays européens, et singulièrement de la France, est victime de la rigueur budgétaire et du désengagement de l'État, les pays émergents empruntent le chemin inverse. Pleinement conscients depuis leurs premiers succès économiques de l'utilité de ce que Joseph Nye a appelé le « soft power » et forts des leçons tirées des politiques d'influence des grandes puissances, les pays émergents ont choisi de développer leurs capacités de rayonnement culturel et d'y consacrer des moyens conséquents. La mission s'est principalement intéressée à ce qu'il est convenu d'appeler les BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud). Le rapport analyse les raisons qui ont convaincu ces pays de mettre en place, avec une intensité et une détermination variables, une stratégie d'influence culturelle puis recense les nombreux outils, des recettes millénaires à la révolution numérique, que les pays émergents ont développés.

Rapport n° 4455 du 6 mars 2012

44 p. 3,50 €

Commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



Mme Chantal Bourragué



M. Didier Mathus

→ LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE

En pleine crise de gouvernance, alors que des interrogations s'exprimaient sur le projet de fusion entre RFI et France 24 et les perspectives financières et stratégiques du groupe, les commissions des affaires culturelles et des affaires étrangères de l'Assemblée nationale ont étudié ensemble la mise en œuvre, depuis 2008, de la réforme de l'audiovisuel extérieur de la France (AEF). La mission dresse un bilan nuancé de cette réforme : si le groupe AEF a enregistré des résultats positifs, notamment en matière de distribution, de diffusion et d'audience, et si des synergies intéressantes ont pu être mises en place, l'audiovisuel extérieur souffre encore de problèmes de pilotage. Le rapport formule ensuite plusieurs propositions afin de rendre plus performant cet outil primordial pour l'influence française dans le monde. S'agissant de la structuration de l'audiovisuel extérieur, les rapporteurs, s'ils ne s'accordent pas sur la pertinence d'une fusion entre RFI et France 24, valident toutefois le principe d'un pôle dédié et d'un rapprochement entre ces deux sociétés.

Rapport n° 4456 du 7 mars 2012

39 p. 3,50 €

Mission d'information commune : commission des affaires sociales et commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



M. Christian Kert



M. Didier Mathus

→ LES EXTERNALISATIONS DE LA DÉFENSE : COÛTS ET BÉNÉFICES ATTENDUS

Environ 4 % du budget de la Défense sont destinés à financer des partenariats avec des entreprises privées. Ces « externalisations » se sont multipliées depuis la disparition de la main d'œuvre constituée par les appelés. La France, comme ses partenaires, recentre son appareil de défense sur son cœur de métier. Encore faut-il que la sécurité soit garantie et que les finances publiques y trouvent leur compte. Pour disposer d'une analyse d'ensemble des bénéfices attendus de la politique d'externalisation, la commission des finances a demandé en 2010 une enquête à la Cour des comptes dont le rapport identifie les procédures et les processus qui méritent amélioration. Il permettra au Parlement de proposer de façon éclairée les choix politiques nécessaires.

Rapport n° 3141 du 2 février 2011

164 p. 5,00 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Louis Giscard d'Estaing

→ LA FIN DE VIE DES ÉQUIPEMENTS MILITAIRES

Dans un contexte de révision du format des armées et de restructuration du ministère de la défense, le rapporteur a souhaité aborder la question de la fin de vie des équipements militaires aussi bien en ce qui concerne le démantèlement que les possibilités d'exportation sur le marché de l'occasion. Son analyse porte sur l'ensemble des matériels et s'intéresse également aux aspects opérationnels, financiers, environnementaux, juridiques, industriels et commerciaux. La France a un savoir-faire remarquable pour le démantèlement des armes et installations nucléaires et a fait des choix pragmatiques pour le démantèlement des autres matériels. Il convient désormais d'adopter une véritable stratégie de la fin de vie, qui doit inclure une optimisation des procédures, une meilleure anticipation des besoins et un développement de l'exportation des produits d'occasion.

Rapport n° 3251 du 16 mars 2011

132 p. 5,00 €

Commission de la défense

Rapporteur :



M. Michel Grall

→ LES EXTERNALISATIONS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : L'HEURE DES CHOIX

Une part de l'ordre de 5 % du budget de la Défense est destinée à financer des partenariats avec des entreprises privées. Si certaines opérations semblent avoir donné des résultats positifs (école d'hélicoptères de Dax, gamme de véhicules commerciaux), d'autres projets sont plus controversés. L'absence d'une véritable comptabilité analytique et la difficulté d'établir des comparaisons chiffrées ne facilitent pas l'évaluation des coûts et bénéfices attendus. Sceptiques quant aux résultats d'opérations lancées sur un très long terme, les rapporteurs demandent au ministre de la Défense d'agir avec pragmatisme et prudence. Ils préconisent l'abandon du projet relatif aux satellites de télécommunications, dont la rentabilité apparaît plus que douteuse et, à la lumière de la malheureuse expérience britannique, de ne pas s'engager sur la voie d'un partenariat en matière de ravitaillement en vol.

Rapport n° 3624 du 5 juillet 2011

236 p. 6,50 €

Mission d'évaluation et de contrôle

Présidents :



M. Olivier Carré



M. David Habib

Rapporteurs :



M. Bernard Cazeneuve



M. Louis Giscard d'Estaing

→ LES ACTIONS CIVILO-MILITAIRES, UN ENJEU STRATÉGIQUE

Les actions civilo-militaires sont les projets ou les services aux populations mis en œuvre dans le domaine civil et destinés à soutenir les opérations militaires. Dans les conflits asymétriques – tel le conflit afghan – elles deviennent un enjeu stratégique, permettant l'acceptation des interventions militaires par les populations civiles. Si des travaux remarquables sont conduits dans les domaines de la santé, de l'électrification ou de l'agriculture, des faiblesses persistent concernant les moyens mis en œuvre, la coordination interministérielle, la mobilisation des réservistes, et surtout la promotion de nos intérêts, notamment économiques. Le rapport dresse un tour d'horizon des actions civilo-militaires menées par la France, examine l'approche de nos principaux partenaires et propose des pistes pour en faire un levier de l'influence française sur les théâtres extérieurs.

Rapport n° 3661 du 12 juillet 2011

160 p. 5,00 €

Commission de la défense

Rapporteurs :



M. Guy Chambefort



M. Philippe Folliot

→ PRÉPARER L'AVENIR : INVESTIR DANS LES PME DE DÉFENSE

Face à une baisse des commandes publiques, à un difficile accès aux capitaux et à une concurrence internationale accrue, les PME de défense, souvent enfermées dans un rôle de sous-traitant fortement dépendant des grands groupes, sont fragilisées. Les initiatives de l'État, des collectivités et des acteurs privés ont ouvert des perspectives via un soutien accru à l'innovation. Mais ces actions manquent de coordination et les PME ne parviennent pas à devenir des entreprises de taille intermédiaire. Le rapport préconise une politique structurée en faveur des PME de défense : redéfinition du cadre réglementaire et notamment des modalités de passation et d'exécution des marchés publics et hausse des crédits de recherche pour investir dans les secteurs stratégiques identifiés par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.

Rapport n° 3663 du 13 juillet 2011

56 p. 3,50 €

Commission de la défense

Rapporteurs :



M. Dominique Caillaud



M. Jean Michel

→ CRÉDITS DE LA DÉFENSE : CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2010

Depuis 2003, la commission de la défense a constitué une mission d'information chargée de contrôler la consommation effective des crédits de la défense. Depuis cette date, les membres de la mission peuvent ainsi vérifier si l'autorisation budgétaire annuelle ainsi que les objectifs de la programmation militaire sont bien respectés. L'exercice 2010 s'inscrit dans la continuité de la programmation militaire fixée en 2009 avec un niveau de consommation très satisfaisant. L'évolution du contexte économique et financier a toutefois nécessité plusieurs ajustements. Malgré ces difficultés, la consommation globale apparaît très satisfaisante, le report des crédits non consommés ne devant pas avoir trop d'impact sur les principaux programmes d'armement. Au delà d'un suivi d'ensemble, la mission a souhaité mettre l'accent sur cinq thèmes spécifiques : la consommation des crédits d'investissement, la mise en œuvre du progiciel CHORUS, le financement des opérations extérieures, la situation des personnels, avec un premier bilan de la réforme, et l'avenir de l'hôtel de la Marine.

Rapport n° 3664 du 13 juillet 2011

32 p. 3,50 €

Commission de la défense

Rapporteur :



M. Guy Teissier

→ MISSION « ANCIENS COMBATTANTS » : CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DES CRÉDITS POUR L'ANNÉE 2010

Les programmes de la mission « Anciens combattants » ont pour finalité principale le versement de prestations, indemnités, pensions ou retraites, à différentes catégories de bénéficiaires. La construction de ces budgets dépend donc essentiellement de deux paramètres : le montant de ces prestations et l'évolution statistique des populations. Il est donc fondamental pour les parlementaires de suivre au plus près leur exécution, car celle-ci détermine les marges de manœuvre disponibles pour augmenter le niveau de certaines de ces prestations ou les étendre à de nouvelles catégories de bénéficiaires. Le rapport présente les principaux résultats de l'exécution du budget pour l'année 2010, le premier à avoir été intégralement soumis à la commission de la défense, et fait le point sur la montée en charge de dispositifs entrés récemment en vigueur et qui, pour la plupart, ont animé les dernières discussions budgétaires.

Rapport n° 3665 du 13 juillet 2011

28 p. 3,50 €

Commission de la défense

Rapporteur :



M. Patrick Beaudouin

→ DIALOGUE SOCIAL DANS LES ARMÉES

À l'heure où nos forces armées sont engagées dans des réformes de grande ampleur qui modifient profondément les conditions de service comme les conditions de vie des militaires de tous grades, le bon fonctionnement du dialogue social dans les armées revêt une importance particulière, cruciale pour le succès de ces réformes. Les rapporteurs estiment que le système actuel n'est plus à la hauteur de ces enjeux. Certes, d'appréciables progrès ont été faits depuis l'époque où le dialogue social n'existait que dans la relation de commandement et différents dispositifs de représentation des militaires, de participation à l'organisation de la vie des unités et de concertation ont été mis en place. Pourtant, la situation est aujourd'hui en décalage avec les aspirations des personnels des armées. Les rapporteurs formulent seize propositions afin que le système gagne en efficacité sans remettre en cause les spécificités de la condition militaire.

Rapport n° 4069 du 13 décembre 2011

120 p. 5,00 €

Commission de la défense

Rapporteurs :



M. Gilbert Le Bris



M. Étienne Mourrut

→ RÉFORME DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Ce rapport achève une mission de contrôle engagée en 2008, lorsque la réforme du ministère de la défense n'en était qu'à son commencement. Comme les années précédentes, les rapporteurs se sont attachés à dresser un état des lieux objectif, au delà de leurs divergences d'appréciation. Sur le plan financier, si la réforme génère des gains conformes aux prévisions initiales, les économies ne suffisent cependant pas pour atteindre tous les objectifs, notamment en ce qui concerne les crédits d'équipement. Le rapport dresse également un bilan de la déflation des effectifs, de la réforme du soutien à travers la création des bases de défense et des externalisations. Quant au projet de regroupement des administrations centrales sur le site de Balard, l'appréciation des rapporteurs diverge nettement même s'ils s'accordent à souligner l'importance du suivi et des modalités de mise en oeuvre du contrat.

Rapport n° 4216 du 25 janvier 2012

136 p. 5,00 €

→ L'ACTION DE L'ÉTAT EN MER

L'action de l'État en mer recouvre les missions d'intérêt public que l'État exécute en mer, à l'exclusion des missions de défense : missions de police, de maintien de l'ordre public, de sauvetage ou encore de lutte contre les pollutions. La France, qui possède le 2^e espace maritime mondial, ne peut tourner le dos à sa vocation maritime et aux responsabilités qui en découlent. La mission d'information a souhaité mieux comprendre ces enjeux et analyser la manière dont l'État s'organise pour y répondre. En créant en décembre 2009 une fonction « garde-côtes », la France s'est dotée d'outils nouveaux pour coordonner son action à la mer mais il reste encore beaucoup à faire pour parvenir à une organisation moins coûteuse et plus efficace. Le rapport dresse un premier bilan des « garde-côtes » à la française et formule six propositions pour consolider le dispositif et de trouver un prolongement efficace au niveau européen.

Rapport n° 4327 du 7 février 2012

72 p. 3,50 €

Commission de la défense

Rapporteurs :



M. Bernard Cazeneuve



M. François Cornut-Gentille

Commission de la défense

Rapporteurs :



Mme Patricia Adam



M. Philippe Vitel

→ LES SOCIÉTÉS MILITAIRES PRIVÉES

Les sociétés militaires privées n'ont pas bonne réputation, en raison, notamment, des dérives observées avec certaines entreprises américaines engagées en Irak. En France, d'aucuns craignent de voir se développer une forme déguisée de mercenariat et de fortes réticences s'expriment sur le développement des externalisations. Les rapporteurs ont souhaité engager une réflexion dépassionnée et pragmatique sur la position à tenir par la France quant à la structuration et au développement de ce secteur d'activités au niveau national. Face à une indéniable croissance de la demande, qu'il s'agisse de soutien aux forces armées, de conseil et d'appui à la sécurité des entreprises ou de lutte contre la piraterie maritime, l'offre française reste faible, au regard notamment des entreprises anglo-saxonnes qui dominent le marché et sont en passe d'établir la norme. Le rapport formule ensuite des propositions pour répondre à l'urgence, tout particulièrement dans le domaine de la sécurité maritime, et, plus largement, pour structurer et développer en France ce secteur devenu incontournable pour toute grande nation.

Rapport n° 4350 du 14 février 2012

76 p. 3,50 €

Commission de la défense

Rapporteurs :



M. Christian Ménard



M. Jean-Claude Viollet

→ L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

Le changement climatique est une réalité et les évaluations de ses effets mettent en exergue les risques encourus en cas d'inaction et l'urgence de prendre en considération l'ensemble de ses conséquences, en particulier en matière de sécurité. En effet, même si le réchauffement climatique ne fait pas spécifiquement apparaître de nouveaux risques environnementaux ou sociaux, il les exacerbe et augmente leur probabilité d'occurrence ainsi que leur impact. Les conséquences du changement climatique en matière de sécurité et de défense sont donc un enjeu fondamental, dont les pouvoirs publics doivent se saisir d'urgence. Si les Etats-Unis ont fait du réchauffement climatique un enjeu stratégique majeur, cet aspect n'est pas envisagé aussi clairement en Europe. L'Union européenne gagnerait par conséquent à la définition et à la mise en place d'une véritable politique européenne en la matière, traitant à la fois des aspects « sécurité » et « défense » du changement climatique ; elle dispose des outils nécessaires pour cela.

Rapport n° 4415 du 28 février 2012

132 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. André Schneider



M. Philippe Tourtelier

→ LA LUTTE CONTRE LA VACANCE DES LOCAUX COMMERCIAUX

Les baux commerciaux dérogatoires sont souvent désignés comme responsables de la multiplication des locaux commerciaux vacants, au motif qu'ils contribueraient à l'instabilité des fonds de commerce. Quelques abus ont été constatés mais d'autres causes peuvent être avancées. Le rapport présente le régime juridique de ces baux et formule des propositions pour remédier à la vacance des locaux commerciaux. Il est notamment proposé de renforcer les possibilités d'intervention des maires visant à mettre en valeur l'environnement urbain. À côté de recommandations directement opératoires en matière d'urbanisme commercial ou de droit de l'environnement figurent des pistes de réflexion permettant d'ouvrir le débat.

Rapport n° 3192 du 2 mars 2011

60 p. 3,50 €

Commission des affaires économiques

Rapporteur :



M. Daniel Fasquelle

→ LA LOI DU 17 FÉVRIER 2009 POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE : SON APPLICATION

Ce rapport d'information dresse le bilan de l'application de la loi n° 2009-179 pour l'accélération des programmes de construction et d'investissement publics et privés. Adoptée dans l'urgence pour accompagner la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie annoncé par le Président de la République le 8 décembre 2008, cette loi comprenait 32 articles visant à accroître la simplicité ou la sécurité juridique dans différents domaines. Il s'agissait notamment de dispositions concernant le logement et l'urbanisme, l'archéologie préventive et les partenariats public-privé. Le rapport conclut que la loi a été correctement appliquée par le Gouvernement et qu'a posteriori, la plupart de ses dispositions apparaissent utiles.

Rapport n° 3252 du 16 mars 2011

52 p. 3,50 €

Commission des affaires économiques

Rapporteurs :



Mme Laure de la Raudière



M. Jean Grellier

→ LA LOI DU 4 AOÛT 2008 DE MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE : SON APPLICATION

Pour ce troisième rapport sur la mise en application de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie (LME), les rapporteurs se sont intéressés à l'action menée par l'Autorité de la concurrence, créée par la LME et dont les pouvoirs ont été accrus par rapport à ceux de l'ancien Conseil de la concurrence, au dispositif des « soldes flottants », à l'impact de la LME sur les délais de paiement et à plusieurs éléments relatifs aux négociations commerciales. Le rapport se conclut par plusieurs recommandations visant, sans modifier la loi, à rendre son application plus conforme à sa lettre et à son esprit.

Rapport n° 3322 du 6 avril 2011

88 p. 3,50 €

→ LA NEUTRALITÉ DE L'INTERNET

Internet joue aujourd'hui un rôle fondamental pour la liberté de communication et la croissance économique. L'accroissement du trafic et les pressions pour instaurer des mesures de blocage mettent en danger sa neutralité. La mission d'information avance cinq pistes complémentaires pour faire face à cette situation : inscrire dans la loi le principe de neutralité pour assurer la cohérence des actions visant à la protéger ; prévoir a minima l'intervention systématique du juge pour éviter les dérives en matière de blocage et s'interroger plus avant sur son efficacité ; réserver l'appellation Internet aux services respectant le principe de neutralité ; mesurer et garantir la qualité de l'Internet ; analyser en détail les effets de l'institution d'une « terminaison d'appel data » au niveau européen pour financer les coûts liés à l'accroissement du trafic.

Rapport n° 3336 du 13 avril 2011

152 p. 5,00 €

Commission des affaires économiques

Rapporteurs :



M. Jean Gaubert



Mme Catherine Vautrin

Commission des affaires économiques

Présidente :



Mme Corinne Erhel

Rapporteuse :



Mme Laure de La Raudière

→ LA LOI DU 22 JUILLET 2009 SUR LES SERVICES TOURISTIQUES : SON APPLICATION

Deux ans après son adoption, la loi n° 2009-888 de développement et de modernisation des services touristiques a fait l'objet d'une mise en application globalement satisfaisante. Atout France assure avec succès les nouvelles missions qui lui ont été dévolues. Toutefois, les rapporteurs regrettent qu'aucun des quatre rapports gouvernementaux demandés par le Parlement n'ait été remis à ce jour. Ils réitèrent le souhait d'une réflexion approfondie sur la situation globale de l'offre d'hébergement touristique marchand et sur les conditions de sa nécessaire rénovation et déplorent qu'un décret d'adaptation des dispositions du code de l'urbanisme relatives au camping n'ait toujours pas été publié.

Rapport n° 3531 du 15 juin 2011

104 p. 5,00 €

→ L'AVENIR DE LA FILIÈRE MARITIME EUROPÉENNE

90 % du commerce extérieur de l'Union européenne s'effectuent par voie maritime et représentent 40 % de l'activité de la flotte mondiale. Ce rapport d'étape a pour objet d'examiner si l'industrie européenne peut garder sa compétence dans un domaine stratégique, qui constitue un atout essentiel pour le développement économique futur de l'Union européenne. À cette fin, l'Union européenne doit être capable, à l'instar des États-Unis, d'utiliser au mieux les capacités de son industrie de défense et manifester la volonté de mettre en œuvre une vraie politique industrielle.

Rapport n° 3636 du 8 juillet 2011

60 p. 3,50 €

Commission des affaires économiques

Rapporteurs :



Mme Pascale Got



M. Jean-Louis Léonard

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Michel Delebarre



M. Didier Quentin

→ MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le prix des matières premières est, depuis le milieu de la décennie 2000, au cœur des préoccupations internationales. Ce thème figure, à l'initiative de la France, au centre des préoccupations du G 20. Dans le contexte général de crise économique et financière, la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement des marchés de matières premières et sur les moyens de mettre fin à l'excès de volatilité des cours doit déboucher sur des résultats rapides et opérationnels. Inscrivant sa réflexion dans un cadre européen et international, le rapport vise à décrire de la manière la plus claire et la plus complète possible les marchés de matières premières avant de proposer un certain nombre de pistes et de solutions propres à améliorer leur fonctionnement.

Rapport n° 3863 du 19 octobre 2011

248 p. 6,50 €

→ COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE ET FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Dotée de deux co-rapporteurs, l'un membre de l'opposition et l'autre de la majorité, la mission d'information a procédé à vingt-quatre cycles d'auditions de personnalités issues d'horizons professionnels très divers et bien sûr du Gouvernement. Au cours de ces échanges, de nombreuses analyses sur la situation de l'économie française ont été présentées, qui ont pu être partagées par les deux co-rapporteurs, mais la persistance de plusieurs points de divergence ne leur a pas permis de parvenir à un rapport commun.

Le document se limite donc à présenter les comptes rendus des auditions réalisées par la mission d'information.

Rapport n° 3929 du 9 novembre 2011

300 p. 6,50 €

Commission des affaires économiques

Présidente :



Mme Pascale Got

Rapporteurs :



M. François Loos



Mme Catherine Vautrin

Mission d'information de la Conférence des Présidents

Président :



M. Bernard Accoyer

Rapporteurs :



M. Jérôme Cahuzac



M. Pierre Méhaignerie

→ LA LOI DU 17 DÉCEMBRE 2009 CONTRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE : SON APPLICATION

La loi n° 2009-1572 relative à la lutte contre la fracture numérique, qui vise à faciliter la transition vers la télévision numérique et à prévenir l'apparition d'inégalités dans l'accès au très haut débit, a dans l'ensemble été bien appliquée. Le rapport examine le cadre de déploiement des réseaux de communications électroniques fixes à très haut débit et formule des propositions concernant notamment l'articulation des investissements publics et privés, la gouvernance et le financement.

Rapport n° 4029 du 6 décembre 2011

104 p. 5,00 €

→ L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL

L'Autorité de contrôle prudentiel est née de la fusion de quatre autorités indépendantes préexistantes : le comité des établissements et des entreprises d'investissement, le comité des entreprises d'assurances, la commission bancaire ainsi que l'autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM). La création d'une nouvelle autorité de supervision répond à la volonté d'améliorer la régulation du secteur financier en l'orientant davantage vers le contrôle des risques. Adossée à la Banque de France, cette jeune institution est d'une importance cruciale dans le contexte actuel de crise bancaire et financière et doit relever trois défis : le renforcement de sa pratique de contrôle prudentiel, l'instauration d'un véritable contrôle des pratiques commerciales et le recrutement d'un personnel du meilleur niveau, en nombre adapté à ses missions.

Rapport n° 4032 du 6 décembre 2011

216 p. 6,50 €

Commission des affaires économiques

Rapporteuses :



Mme Laure de la Raudière



Mme Corinne Erhel

Commission des finances

Rapporteur :



M. Jérôme Chartier

→ DROIT COMMUN EUROPÉEN DE LA VENTE : UN FAUX LIBRE CHOIX

Le rapport examine la proposition de règlement présenté par la Commission européenne sur le droit commun européen de la vente, qui concerne l'ensemble des dispositions relatives à la vente de biens de consommation, de contenus numériques et de services connexes dans le cadre transfrontalier, lorsque vendeur et acquéreur sont installés dans deux États membres différents. Il vise principalement les ventes par Internet. Ce texte soulève d'importantes difficultés pour des raisons tant de méthode que de forme et suscite de fortes réserves. Insistant sur les risques que la proposition de règlement fait courir tant aux consommateurs qu'aux PME lorsqu'elles sont acquéreurs, notamment parce qu'il permettrait d'écarter les dispositions d'ordre public, le rapport conclut au rejet de la proposition de règlement.

Rapport n° 4061 du 7 décembre 2011

68 p. 3,50 €

→ LA STRATÉGIE DE LISBONNE : QUELLES LEÇONS ?

« Devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » : tel était l'objectif de la Stratégie de Lisbonne adoptée lors de la réunion du Conseil européen tenue à Lisbonne les 23 et 24 mars 2000. Les rapporteurs ont évalué les incidences de cette stratégie sur l'économie française. Rapportés aux ambitions initiales, celles-ci sont plutôt décevantes et difficile à mesurer avec précision. Les causes de cet insuccès sont à rechercher dans l'impact de la crise économique et financière, une gouvernance inadaptée et une mauvaise articulation avec les autres dispositifs mis en place au sein de l'Union, comme le Pacte de stabilité.

Rapport n° 4364 du 16 février 2012

140 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteure :



Mme Marietta Karamanli

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Philippe Cochet



M. Marc Dolez

→ LES RYTHMES DE VIE SCOLAIRE DANS LE PRIMAIRE

Le sujet des rythmes de vie scolaire suscite les plus vifs débats, notamment depuis la généralisation, en 2008, de la semaine de quatre jours. Comment réorganiser, au mieux, la durée quotidienne, hebdomadaire et annuelle des classes dans un pays qui, par rapport à ses voisins, prévoit beaucoup d'heures d'enseignement dans la journée et peu de jours d'enseignement dans l'année ? Loin d'être technique, cette question engage la société tout entière et implique de repenser les temps de l'enfant et de la famille. Depuis avril 2010, la mission a entendu plus de cent personnes, enseignants, directeurs d'écoles, parents d'élèves, associations familiales, élus locaux, représentants des principales confessions religieuses, chronobiologistes, spécialistes des questions d'éducation, acteurs du tourisme, etc., en France et à l'étranger.

Rapport n° 3028 du 8 décembre 2010

144 p. 5,00 €

Commission des affaires culturelles

Présidente :



Mme Michèle Tabarot

Rapporteurs :



M. Xavier Breton



M. Yves Durand

→ LES FINANCEMENTS INNOVANTS DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les financements innovants – Plan Campus en 2007, Grand emprunt en 2010, programme d'investissement d'avenir – occupent une part croissante de l'effort public en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Si, sur le terrain, l'apport financier demeure encore très modeste, ces fonds extrabudgétaires sont, par définition, difficiles à suivre par le Parlement. Le rapport s'attache donc à expliquer la lenteur de la mise en place des projets et présente des propositions pour un pilotage plus efficace et une meilleure « audibilité » des comptes.

Rapport n° 4031 du 7 décembre 2011

204 p. 6,50 €

Mission d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Alain Claeys



M. Jean-Pierre Gorges



M. Pierre Lasbordes

→ MIEUX FORMER LES ENSEIGNANTS

La mission d'information a été chargée de dresser un premier bilan de la mise en oeuvre de la réforme dite de la mastérisation. L'objectif poursuivi par la réforme – améliorer la formation initiale des futurs enseignants et leur faire acquérir une plus grande qualification universitaire et professionnelle – est consensuel mais ses modalités de mise en oeuvre ont fait l'objet de critiques presque unanimes. Après avoir entendu 92 personnes, le rapporteur propose un nouveau schéma du système de formation initiale et de recrutement des enseignants. Il vise, pour l'essentiel, à prévoir une meilleure articulation de la formation académique, de la formation professionnelle et du concours, un accompagnement social renforcé des étudiants se destinant au métier d'enseignant et un meilleur encadrement des professeurs débutants.

Rapport n° 4033 du 7 décembre 2011

160 p. 5,00 €

Commission des affaires culturelles

Rapporteur :



M. Jacques Gasperrin

→ L'INNOVATION À L'ÉPREUVE DES PEURS ET DES RISQUES

L'innovation est un moteur essentiel du progrès et de la croissance. Conscient de ce rôle stratégique, l'Office a conduit pendant un an une étude approfondie afin de vérifier si la recherche française demeure au niveau le plus élevé de la recherche mondiale et si les priorités poursuivies sont pertinentes. Plusieurs modèles organisationnels dont la France pourrait s'inspirer ont ainsi été mis en évidence. Près de cinquante recommandations sont formulées en conclusion afin de préparer, grâce à l'innovation, les futures ruptures technologiques et d'éclairer les enjeux de demain. La France et l'Europe doivent se réveiller en renouant avec l'esprit de créativité de la Renaissance.

Rapport n° 4214 du 24 janvier 2012

324 p. 8,00 €

OPECST

Rapporteurs :



M. Claude Birraux, député



M. Bruno Sido, sénateur

→ PROGRAMMES ET MANUELS SCOLAIRES

À la suite des polémiques nées du traitement de la question du genre dans les manuels scolaires et, plus largement, à propos du contenu de certains manuels de sciences de la vie et de la terre, la commission des affaires culturelles et de l'éducation a souhaité ouvrir une réflexion sur les procédures d'élaboration des programmes et des manuels scolaires et leur rôle dans l'enseignement et dans la société. En soulignant que le Parlement n'a pas à s'immiscer dans les débats de sciences humaines et que l'école doit être préservée des discours communautaristes, le rapport constate le caractère peu transparent des procédures qui commandent la rédaction des programmes et des manuels. Plusieurs propositions sont avancées pour assurer plus de transparence au processus tout en préservant l'indépendance des éditeurs et la liberté pédagogique des enseignants.

Rapport n° 4225 du 27 janvier 2012

48 p. 3,50 €

Commission des affaires culturelles

Rapporteuse :



Mme Michèle Tabarot

→ INVESTISSEMENTS D'AVENIR : UN NOUVEL ÉLAN POUR LA RECHERCHE FRANÇAISE

Au sein du programme « investissements d'avenir » s'élevant à 35 milliards d'euros, 22 milliards sont dédiés à l'enseignement supérieur et à la recherche. L'objectif est de créer un effet de levier durable en concentrant des moyens financiers sans précédent sur les projets les plus prometteurs en termes de qualité scientifique et de caractère innovant. La sélection des projets a été effectuée par des jurys internationaux dans le cadre d'appels à projets regroupés par type d'action. Compte tenu de l'ampleur du programme et de son caractère crucial pour la croissance et l'emploi, il est légitime que le Parlement et tout particulièrement l'Office exercent leur mission de contrôle, afin de mesurer l'état d'avancement et la pertinence des dépenses engagées. Le rapport présente le compte rendu d'une audition publique qui a permis de présenter le rôle des grands opérateurs du programme avant d'examiner un investissement significatif par type d'action, de manière à apprécier les modalités de mise en place des projets et les conditions de leur pérennité.

Rapport n° 4507 du 2 mai 2012

248 p. 6,50 €

OPECST

Rapporteur :



M. Claude Birraux, député

→ DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ : RENFORCER LES INVESTISSEMENTS DANS LE RÉSEAU

Malgré le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité, qui accorde des moyens financiers importants à ERDF, la qualité de l'électricité fournie aux usagers se dégrade et il existe de fortes disparités territoriales. Le dispositif du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité n'étant pas contraignant, les investissements d'ERDF restent insuffisants. En conséquence, les performances du réseau en moyenne tension reculent tandis que celles du réseau en basse tension, qui bénéficie de l'accroissement des investissements des collectivités, se maintiennent. Le rapport propose de contraindre le gestionnaire du réseau à se préoccuper davantage des utilisateurs victimes de coupures à répétition et de renforcer la place des collectivités locales dans le service public de la distribution d'électricité.

Rapport n° 3307 du 5 avril 2011

152 p. 5,00 €

Commission des affaires économiques

Rapporteur :



M. Jean Proriot

→ LA SÉCURITÉ NUCLÉAIRE

À la suite des événements survenus à la centrale nucléaire de Fukushima-Daiichi le 11 mars 2011, l'Office a mené une étude sur « la sécurité nucléaire, la place de la filière nucléaire et son avenir ». Les rapporteurs, sur la base des informations recueillies durant leur mission, soulignent la grande rigueur du dispositif de gestion de la sûreté nucléaire en France, dont l'indépendance de l'Autorité de sûreté constitue la meilleure garantie. L'exigence en matière de sûreté se double d'un effort de transparence. Toutefois, la France n'étant pas totalement à l'abri d'une catastrophe naturelle d'une ampleur inattendue, l'industrie nucléaire française doit encore renforcer son investissement dans la sûreté. En outre, les impératifs de sûreté devant être placés au-dessus de toute considération économique, l'État doit conserver la maîtrise de cette industrie. Vingt recommandations sont présentées en conclusion.

Rapport n° 3614 du 30 juin 2011

572 p. 11,00 €

OPECST

Président :



M. Claude Birraux, député

Rapporteurs :



M. Christian Bataille, député



M. Bruno Sido, sénateur

→ L'AVENIR DE LA FILIÈRE NUCLÉAIRE

Ce rapport conclut l'étude sur « la sécurité nucléaire, la place de la filière et son avenir » engagé par l'Office en mars 2011 à la demande des Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, après la catastrophe de Fukushima. Les deux rapporteurs inscrivent l'avenir de la filière nucléaire dans une « trajectoire raisonnée » jusqu'à la fin du XXI^e siècle. Il s'agit de préserver les quatre dimensions stratégiques du système énergétique français : une offre en électricité adaptée, l'indépendance énergétique, la neutralité climatique et le développement économique. Cette approche conduit à envisager un ajustement du parc nucléaire en fin de vie des réacteurs. La part d'électricité d'origine nucléaire se trouverait ainsi abaissée à 50 ou 60 % de la production totale actuelle vers 2050 puis à un niveau de l'ordre de 30 % vers 2100.

Rapport n° 4097 du 15 décembre 2011

Tome 1 : 120 p. 5,00 €

Tome 2 : 260 p. 6,50 €

OPECST

Président :



M. Claude Birraux, député

Rapporteurs :



M. Christian Bataille, député



M. Bruno Sido, sénateur

→ LA TAXATION DE L'ÉNERGIE : POUR UN CALCUL ENVIRONNEMENTAL DE L'IMPÔT

S'inscrivant dans les objectifs environnementaux de l'Union européenne, la proposition de directive tendant à réviser la directive 2003/96/CE sur le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité a vocation à rééquilibrer la fiscalité des États membres vers des objectifs environnementaux et à assurer pour les entreprises une coordination avec le système des quotas d'émission. Cette révision aura des conséquences importantes sur le prix des produits énergétiques et par conséquent sur le budget des ménages et la compétitivité des entreprises. C'est pourquoi le rapport préconise qu'elle soit subordonnée à l'ajout de mesures de calendrier, de flexibilité et d'adaptation aux réalités sectorielles des entreprises.

Rapport n° 4359 du 15 février 2012

92 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteuse :



Mme Pascale Gruny

→ ÉLECTRICITÉ DE FRANCE ET AREVA : SITUATION FINANCIÈRE ET PERSPECTIVES

EDF et Areva sont au cœur d'enjeux majeurs de stratégie industrielle, d'investissements publics et de choix de société. Elles sont particulièrement concernées par les suites de l'accident nucléaire de Fukushima et les futures décisions sur la composition du bouquet énergétique français. Afin d'évaluer leur capacité à répondre à ces défis dans le meilleur intérêt du pays, la commission des finances a souhaité faire le point sur leur situation financière et leurs perspectives. Sur la base du rapport de la Cour des comptes de janvier 2012 sur les coûts de la filière électronucléaire, les rapporteurs étudient la question stratégique de la durée de vie des centrales nucléaires françaises, qui conditionne la capacité d'EDF à financer les investissements nécessaires pour répondre à des exigences de sûreté renforcée. Leader mondial dans le domaine du nucléaire, Areva a vu quant à elle sa situation financière fortement fragilisée en 2011 par l'enregistrement de fortes provisions, dont le rapport cherche à comprendre les causes et la légitimité. Il examine particulièrement dans quelle mesure les intérêts de l'État, principal actionnaire, ont bien été préservés.

Rapport n° 4463 du 7 mars 2012

132 p. 5,00 €

Commission des finances

Rapporteurs :



M. Marc Goua



M. Camille de Rocca Serra

→ LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un an après la conférence de Copenhague, la conférence de Cancun (29 novembre au 10 décembre 2010), doit être une étape importante dans la définition du futur régime international qui succédera au protocole de Kyoto après 2012. Il s'agit de parvenir à un ensemble équilibré de décisions concrétisant les orientations politiques de l'accord de Copenhague, mais aussi de restaurer la crédibilité du multilatéralisme dans le domaine environnemental. Le rapport fait le point sur les différents thèmes de la négociation (réduction des émissions, adaptation au changement climatique, lutte contre la déforestation, financement des actions dans les pays en développement, etc.), sur la position de l'Union européenne et des principaux acteurs des négociations.

Rapport n° 2979 du 23 novembre 2010

80 p. 3,50 €

→ LE PLAN NATIONAL DE GESTION DES MATIÈRES ET DES DÉCHETS RADIOACTIFS : QUELLE ÉVALUATION ?

La deuxième édition du Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs pour la période 2010-2012 a été soumise à l'évaluation de l'OPECST. Les rapporteurs estiment que ce plan contribue utilement à un dialogue constructif entre administrations, industries et associations. Attention, toutefois, à ne pas céder au « paradoxe de la tranquillité » : le bon fonctionnement des instances de transparence et de concertation semble avoir fait oublier la prudence aux industriels. Au regard des enjeux de la filière nucléaire nationale, la gestion de l'aval du cycle n'a pas de prix et les industriels doivent poursuivre leurs efforts et respecter les règles fixées par la loi.

Rapport n° 3108 du 19 janvier 2011

352 p. 8,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Bernard Deflesselles



M. Jérôme Lambert

OPECST

Rapporteurs:



M. Christian Bataille, député



M. Claude Birraux, député

→ LES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT

Avec le Grenelle de l'environnement, le rôle des associations de protection de la nature et de l'environnement a été considérablement renforcé. Ces nouvelles responsabilités ne doivent pas s'exercer au détriment de l'intérêt général. Le Parlement est fondé à s'interroger sur le caractère démocratique de la parole portée, que seules des élections ouvertes aux adhérents garantissent effectivement. Il lui revient également de vérifier que la structure de financement de ces associations évite toute sorte de dépendance, que ce soit à l'égard de versements d'un groupe privé ou de subventions de la puissance publique.

Rapport n° 3142 du 2 février 2011

92 p. 3,50 €

→ LA LOI « GRENELLE I » DU 3 AOÛT 2009 : SON APPLICATION

Déposé en application de l'article 145-7 du Règlement de l'Assemblée nationale, le rapport dresse le bilan, au 15 mars 2011, de l'application des dispositions de la loi de programmation n°2009-967 relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'environnement.

Rapport n° 3295 du 30 mars 2011

288 p. 6,50 €

Commission du développement durable

Rapporteurs :



Mme Geneviève Gaillard



M. Jean-Marie Sermier

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Stéphane Demilly



M. Philippe Tourtelier

→ PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ

La biodiversité ne cesse de se dégrader et la France n'a pas rempli les objectifs à atteindre en 2010. Cependant, les institutions françaises disposent d'un savoir-faire certain qu'il conviendrait de redéployer dans une nouvelle approche mettant en œuvre une politique intégrée de reconquête de la biodiversité. Il convient également de renforcer le rôle des collectivités locales notamment dans l'aménagement du territoire, de restructurer la recherche scientifique, la collecte et le partage des connaissances, d'assurer la valorisation financière et économique de la biodiversité et de ses fonctionnalités, et de mieux sensibiliser l'opinion publique pour la défense de la biodiversité.

Rapport n° 3313 du 6 avril 2011

176 p. 5,00 €

→ GAZ ET HUILE DE SCHISTE : COMPRENDRE POUR DÉCIDER

La mission d'information, créée pour répondre objectivement aux interrogations soulevées par la délivrance de permis d'exploration, s'est attachée à définir les produits concernés, les réserves mondiales (le sous-sol français recèlerait parmi les plus importantes réserves d'Europe occidentale) et les techniques employées telles que la fracturation hydraulique. Elle a également précisé les enjeux de ce nouveau type d'exploitation en dissipant les approximations, en identifiant les lacunes de la procédure minière française et en analysant point par point les risques environnementaux. Chacun des rapporteurs propose en conclusion sa vision de l'avenir. Si un accord existe pour laisser aujourd'hui les hydrocarbures de schiste où ils se trouvent, que faire demain de cette richesse ?

Rapport n° 3517 du 8 juin 2011

152 p. 5,00 €

Commission du développement durable

Président :



M. Serge Grouard

Rapporteure :



Mme Geneviève Gaillard

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. François-Michel Gonnot



M. Philippe Martin

→ LA POLLUTION DE LA MÉDITERRANÉE : ÉTAT ET PERSPECTIVE À L'HORIZON 2030

La Méditerranée est victime de l'héritage des pollutions passées, atteinte par les pollutions présentes et sera soumise à l'horizon d'une génération à une pression de pollution d'origine humaine de plus en plus forte, dont les conséquences seront démultipliées par les effets attendus du changement climatique. Sur la base de ce constat qui n'incite pas à l'optimisme, le rapporteur avance dix grandes catégories de propositions pour lutter contre la pollution du bassin méditerranéen et réduire l'écart de plus en plus marqué qui se dessine entre les rives nord et sud de cet espace commun. Il est temps d'agir.

Rapport n° 3589 du 21 juin 2011

192 p. 5,00 €

→ LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Le bruit occupe une place paradoxale dans les préoccupations du public. Il n'est que trop rarement classé au rang des nuisances d'ordre environnemental alors qu'il est régulièrement désigné comme première source de gêne, particulièrement en milieu urbain. Il s'agit désormais de prendre véritablement en compte les nuisances sonores, qui peuvent être classées en trois grandes catégories. Les nuisances relevant des infrastructures de transport se caractérisent par la constitution de « points noirs bruits » et de phénomènes de multi-exposition, globalement assez bien recensés et pour lesquels les moyens de traitement sont connus. Les nuisances liées au travail sont assez largement prises en compte par le Code du travail. Enfin, les nuisances ressenties en milieu urbain et de voisinage relèvent, pour beaucoup, de facteurs d'appréciation plus individualisés. Le rapport formule néanmoins des propositions innovantes dans ce domaine.

Rapport n° 3592 du 28 juin 2011

180 p. 5,00 €

OPECST

Rapporteur :



M. Roland Courteau, sénateur

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Christophe Bouillon



M. Philippe Meunier

→ LA GESTION DURABLE DES MATIÈRES PREMIÈRES MINÉRALES

Les métaux sont longtemps restés le parent pauvre des politiques publiques. Pourtant, l'industrie française a, de nos jours, encore plus besoin de métaux que par le passé et ces matières premières doivent faire l'objet d'une politique adaptée. Deux priorités se dégagent : sécuriser nos approvisionnements traditionnels et promouvoir une « écologie du métal ». Le rapport propose des pistes pour transformer le gâchis actuel des déchets dans les mines urbaines en un des fondements du renouveau de la croissance.

Rapport n° 3880 du 26 octobre 2011

168 p. 5,00 €

→ LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le rapport dresse le bilan de la conférence de Cancun, qui s'est tenue du 29 novembre au 10 décembre 2010, et a abouti à l'adoption d'une série de mécanismes, encore embryonnaires, pour lutter contre le changement climatique. Il analyse ensuite les enjeux et perspectives de la conférence organisée à Durban du 28 novembre au 9 décembre 2011, qui doit rendre opérationnel l'accord de Cancun et aborder les questions majeures laissées de côté, comme la question juridique de l'après Kyoto, tout en soulignant les nombreuses incertitudes qui entourent la concrétisation d'un engagement mondial véritablement ambitieux contre le changement climatique.

Rapport n° 3960 du 16 novembre 2011

132 p. 5,00 €

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Christophe Bouillon



M. Michel Havard

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Bernard Deflesselles



M. Jérôme Lambert

→ MISE EN OEUVRE DU PRINCIPE DE PRÉCAUTION : SUIVI DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Le Comité d'évaluation et de contrôle a publié, le 8 juillet 2010, une première évaluation de la mise en oeuvre du principe de précaution. Ce second rapport met en évidence la permanence de difficultés déjà soulevées, telles que l'ambiguïté fréquente entre des situations de prévention et de précaution, ainsi que la prépondérance du domaine sanitaire parmi les champs susceptibles d'être concernés par le principe de précaution. À ce stade, un dialogue interministériel paraît nécessaire pour progresser dans la mise en œuvre pratique et opérationnelle d'un régime de précaution.

Au vu des enjeux et des réponses apportées par le Gouvernement, les rapporteurs concluent à l'opportunité d'une initiative parlementaire. Des propositions en ce sens figurent en annexe du rapport de suivi, l'une d'entre elles ayant abouti à une résolution adoptée en séance publique le 1er février 2012.

Rapport n° 3970 du 17 novembre 2011

92 p. 3,50 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Alain Gest



M. Philippe Tourtelier

→ GÉOPOLITIQUE DE L'EAU

L'accès à l'eau et son partage sont chaque jour un peu plus menacés, même si les risques de conflits interétatiques sont faibles. La concurrence entre les différentes utilisations s'accroît, la biodiversité est en danger et la capacité de la planète à abreuver et nourrir les hommes est fragilisée. L'eau ne manque pas sur la planète et le défi à relever ne dépend pas de considérations techniques. Il est d'abord une question de gouvernance. Il s'agit de construire des modes de gestion de l'eau efficaces, s'exerçant en priorité à l'échelle du bassin ou de l'aquifère et permettant de formuler des choix sur les usages. Il s'agit aussi de parfaire la gouvernance internationale, de la doter d'une entité opérationnelle unique, chargée de concrétiser le droit à l'eau, de consolider le droit de l'eau et de soutenir l'hydrodiplomatie.

Rapport n° 4070 du 13 décembre 2011

316 p. 8,00 €

Commission des affaires étrangères

Président :



M. Lionnel Luca

Rapporteur :



M. Jean Glavany

→ LA LOI « GRENELLE II » DU 12 JUILLET 2010 : SON APPLICATION

Le rapport dresse un bilan détaillé de l'application de la loi n° 2010-788, portant engagement national pour l'environnement, dix-huit mois après son adoption. Si le Grenelle de l'environnement a jeté les fondements d'une gouvernance renouvelée, la mise en oeuvre des engagements révèle des résultats contrastés.

Rapport n° 4340 du 9 février 2012

180 p. 5,00 €

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Bertrand Pancher



M. Philippe Tourtelier

→ UNION EUROPÉENNE ET CONSEIL DE L'EUROPE : PLUS DE COOPÉRATION POUR L'EUROPE DES DROITS DE L'HOMME

Au moment où le traité de Lisbonne enrichit l'arsenal de protection des droits fondamentaux se pose plus que jamais la question de la coopération entre l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, gardien séculier et promoteur exemplaire des droits et des libertés à l'échelle de tout le continent. En prévoyant que l'Union européenne adhère à la Convention européenne des droits de l'homme, et place ainsi son droit sous le contrôle de la Cour de justice de Strasbourg, le traité de Lisbonne parcourt la moitié du chemin. Il faut maintenant aller plus loin, en renforçant la collaboration entre le Conseil de l'Europe et l'Union pour éviter toute redondance et conjurer le risque d'une Europe des droits de l'homme à deux vitesses.

Rapport n° 3083 du 11 janvier 2011

108 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Yves Bur

→ PROTECTION DES DROITS DES CONSOMMATEURS

La proposition de directive relative aux droits des consommateurs a suscité d'importantes réserves, en raison de la baisse du niveau de protection des consommateurs qu'elle entraînait et des incertitudes juridiques qu'elle recelait. L'accord intervenu au Conseil européen du 24 janvier 2011 est cependant positif. Il prévoit l'application du principe de l'harmonisation ciblée, grâce à des dispositions permettant de préserver les spécificités du droit national, notamment sur les ventes hors établissement commercial, et des protections réelles en faveur des consommateurs. Il reste à le compléter et à l'améliorer en s'appuyant sur les travaux de la commission « marché intérieur et protection des consommateurs » du Parlement européen.

Rapport n° 3151 du 8 février 2011

44 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteuse :



Mme Marietta Karamanli

→ CROATIE : PROCESSUS DE RÉFORME ET NÉGOCIATIONS D'ADHÉSION À L'UNION EUROPÉENNE

La Croatie, pour rejoindre l'Union européenne, a adopté un régime parlementaire. Elle a adhéré à l'OTAN en avril 2009 et s'est engagée dans la coopération régionale ; elle a accompli des réformes structurelles importantes. Lors d'une visite à Zagreb en janvier 2011, une délégation des commissions des affaires européennes de l'Assemblée nationale et du Bundestag a encouragé la Croatie à poursuivre ces efforts. Les entretiens ont porté sur le calendrier de l'adhésion, sur les difficultés concernant la justice et les droits fondamentaux, sur la normalisation des relations avec les pays voisins et sur l'évolution de l'opinion publique croate par rapport au référendum d'adhésion.

Rapport n° 3159 du 9 février 2011

44 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Michel Herbillon



M. Bernard Deflesselles



M. Jérôme Lambert

→ L'ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LE CANADA

Alors que la conclusion du cycle de Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce est affichée comme une priorité de l'Union, la commission européenne négocie des accords bilatéraux. Le projet d'accord avec le Canada s'inscrit dans cette logique. Des contentieux – viande aux hormones, sables bitumineux... – pèsent sur les relations entre les deux parties. Par ailleurs, cet accord aura un impact négatif sur certaines filières, notamment agricole et de la pêche. L'équilibre économique de Saint-Pierre-et-Miquelon, pays et territoire d'outre-mer ne figurant pas dans le mandat de négociation, pourra-t-il y résister ?

Rapport n° 3206 du 9 mars 2011

84 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteure :



Mme Annick Girardin

→ L'UNION EUROPÉENNE ET LE G20 : RÉPONDRE AUX ENJEUX DE LA RÉGULATION MONDIALE

L'Union européenne a vocation à jouer un rôle déterminant au sein du G20, en faisant bénéficier la communauté internationale d'un savoir-faire unique en matière de négociations multilatérales, de recherche du consensus et d'organisation d'un marché intérieur. La Commission des affaires européennes a souhaité réfléchir aux mécanismes actuels de régulation mondiale en matière de marchés financiers, d'équilibres monétaires et de prix des matières premières. Le rapport dresse un état des lieux et avance des propositions, notamment sur la question de la gouvernance du G20, avec l'hypothèse de la constitution d'un secrétariat permanent.

Rapport n° 3443 du 17 mai 2011

32 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Christophe Caresche



M. Bernard Deflesselles



M. Michel Herbillon



M. Jérôme Lambert



M. Robert Lecou

→ L'IMPÉRATIF DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE

Le rapport a pour objectif de mesurer l'évolution dans la prise en compte de la notion de « politique industrielle » au niveau européen, en particulier au regard de la récente crise économique et financière. Même si une légère inflexion s'est opérée, elle demeure encore insuffisante et la rigidité des règles européennes est importante. La réflexion menée concerne également les orientations de la politique industrielle française, la politique industrielle étant largement menée par les États dans un cadre européen. La France et l'Europe doivent faire face à la montée en puissance des pays émergents, qui ont une conception forte de la politique industrielle. Le soutien à l'industrie est une nécessité, tant au niveau national qu'euro-péen, où il faut développer une véritable politique industrielle. Vingt propositions sont présentées en conclusion du rapport.

Rapport n° 3510 du 1er juin 2011

120 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Jérôme Lambert



M. Jacques Myard

→ PROJET DE BUDGET DE L'UNION EUROPÉENNE POUR 2012

C'est dans un contexte particulièrement difficile que la Commission européenne a présenté, en mai 2011, le projet de budget de l'Union européenne pour l'année 2012. Les États membres, sans méconnaître l'effet des actions financées par le budget européen, ne peuvent autoriser un taux de croissance des dépenses de l'Union qui leur est, pour le moment, interdit au niveau national. Le budget européen est l'instrument principal de réalisation du volet communautaire de la stratégie « Europe 2020 » mais ne saurait être déconnecté de l'impératif de discipline budgétaire auquel les États membres doivent se plier.

Le rapport rappelle le cadre juridique et politique dans lequel vient s'inscrire le budget annuel de l'Union, et présente les grandes orientations des propositions de la Commission et l'état d'avancement des négociations.

Rapport n° 3637 du 8 juillet 2011

56 p. 3,50 euros

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Michel Diefenbacher

→ L'UNION EUROPÉENNE, AU CŒUR DE LA RÉGULATION ÉCONOMIQUE MONDIALE

L'Union européenne est aux avant-postes d'un renforcement de la régulation économique mondiale portée par le G20. La présidence française de 2011 a eu pour ambition de faire évoluer le G20 afin qu'il devienne un outil de construction à moyen et à long terme, accompagnant le mouvement économique global. Pour lutter efficacement contre les déséquilibres internationaux et entraîner la croissance mondiale, il convient d'agir sur trois fronts : la réforme du système monétaire international, la régulation des marchés financiers et la réduction de la volatilité des prix agricoles. L'Union européenne doit revisiter la gouvernance du G20 en portant le projet d'un secrétariat permanent et en renforçant sa capacité à faire entendre sa propre voix.

Rapport n° 3784 du 4 octobre 2011

336 p. 8,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Christophe Caresche



M. Bernard Deflesselles



M. Michel Herbillon



M. Jérôme Lambert



M. Robert Lecou

→ LA POLITIQUE SPATIALE EUROPÉENNE

La politique spatiale est un ajout majeur pour la croissance et la recherche européenne et, au-delà, pour l'avenir et l'indépendance de l'Europe, mais la mise en œuvre de cette politique se heurte aux contraintes budgétaires de l'Union. La situation est aujourd'hui paradoxale puisque, bien que la commission ait affirmé en avril 2011 des ambitions très positives dans ce domaine, les perspectives financières pour la période 2014-2020 présentées quelques mois plus tard ne prévoient pas de financements pour les programmes majeurs tels que GMES (programme européen de surveillance de la terre) et ITER (réacteur thermonucléaire expérimental international).

Rapport n° 3839 du 18 octobre 2011

48 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Bernard Deflesselles

→ L'ADHÉSION DE LA CROATIE À L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil européen des 23 et 24 juin 2011 a ouvert la voie à la dernière phase du processus d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, qui pourrait devenir effective au 1er juillet 2013. Le rapport souligne que l'adhésion de l'un des principaux belligérants du conflit de l'ex-Yougoslavie a une importance majeure pour la paix, la stabilité et la prospérité européennes. Il expose ensuite trois raisons de soutenir cette décision : elle confirme la volonté de l'Union d'offrir une perspective d'intégration aux pays des Balkans occidentaux dès lors qu'ils en remplissent les conditions, elle garantit la crédibilité de la préparation de la Croatie à exercer ses responsabilités d'État membre et elle consacre l'exemplarité de son effort de réforme pour les autres pays de la région.

Rapport n° 3885 du 3 novembre 2011

24 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Pierre Lequiller

→ VERS UNE RÉFORME DES RÈGLES PRUDENTIELLES APPLICABLES AUX BANQUES

Les travaux d'harmonisation de la réglementation et des pratiques bancaires au niveau international remontent aux années 1980, mais la crise financière a fait apparaître la nécessité d'un système mieux coordonné, plus intégré et mieux contrôlé. La Commission européenne a présenté le 20 juillet dernier deux propositions législatives afin de mettre en oeuvre l'accord dit « Bâle III » sous la forme d'un corps de règles unique et directement applicables, et d'introduire des dispositions prudentielles nouvelles, notamment sur la gouvernance d'entreprise et les pouvoirs de sanction des superviseurs nationaux. L'application de « Bâle III » et l'accélération de son calendrier soulèvent cependant deux questions majeures : celle de l'impact sur le financement de l'économie réelle et celle de son application coordonnée par l'ensemble des partenaires du G20.

Rapport n° 4154 du 11 janvier 2012

80 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Pierre Bourguignon



M. Michel Diefenbacher

→ ESPACE SCHENGEN : UNE ÉVALUATION DES PROJETS DE RÉFORME

L'espace Schengen de libre circulation sans frontières intérieures constitue une réalisation majeure et très concrète de l'Union. Plusieurs propositions de règlement ont été déposées par la Commission européenne à la suite des demandes de réformes formulées par les États membres, au premier rang desquels la France. Le rapport tend à analyser les propositions de règlement en cours de discussion visant à réformer la réglementation applicable à l'espace Schengen, en ce qui concerne les clauses de sauvegarde permettant la réintroduction du contrôle aux frontières intérieures, le contrôle de l'application de l'acquis de Schengen par les États membres et la création d'une clause de sauvegarde en matière de visas.

Rapport n° 4155 du 11 janvier 2012

40 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Jérôme Lambert



M. Didier Quentin

→ TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES

Le rapport soutient l'initiative de la Commission européenne tendant à instaurer une taxe sur les transactions financières au niveau de l'Union européenne, à défaut du niveau mondial. Parmi les options retenues par la Commission, l'inclusion des transactions de change au comptant dans l'assiette de la taxe est intéressante. En revanche, concernant le niveau d'imposition, une taxation à un taux unique de 0,05 %, paraît préférable à l'application de taux différents pour les dérivés et pour les transactions au comptant sur les actions et les obligations. Le rapport insiste enfin sur l'importance de la question du champ territorial de la taxe et sur l'affectation d'une fraction de la taxe au budget de l'Union européenne.

Rapport n° 4288 du 1er février 2012

88 p. 3,50 €

→ IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS : VERS UNE ASSIETTE COMMUNE CONSOLIDÉE

L'impôt sur les sociétés dans les États membres de l'Union européenne se caractérise par une forte diversité des taux nominaux et des bases. En outre, sous l'effet d'une concurrence fiscale mal maîtrisée, les résultats des entreprises sont moins imposés en Europe que dans d'autres économies comparables ou émergentes. Sur la base de ces constats, le rapport met en évidence les avantages de la proposition d'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés présentée par la Commission européenne. Il rappelle également les termes de la convergence franco-allemande qui vient d'être engagée en la matière.

Rapport n° 4290 du 1er février 2012

112 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Jean-Yves Cousin



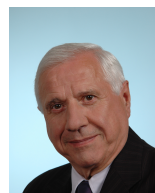
M. Pierre-Alain Muet

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Jean-Yves Cousin



M. Pierre Forgues

→ POLITIQUE DE COHÉSION 2014-2020

La proposition de nouvelle politique de cohésion pour les années 2014-2020 vient d'être présentée par la Commission européenne. Tout en se situant dans la continuité de la politique suivie dans ce domaine sur la période 2007-2013, elle prévoit un certain nombre de nouveautés. Ainsi propose-t-elle une nouvelle distinction des régions bénéficiaires et d'assujettir l'obtention des fonds européens à un certain nombre de conditions. Le premier examen de cette proposition de politique de cohésion pour 2014-2020 n'appelle pas de critiques fondamentales, à l'exception des conséquences de la mise en place des conditions macro-économiques. Il conviendra cependant d'en suivre attentivement la négociation en gardant à l'esprit que c'est là une des grandes politiques européennes, représentant environ 32 % du budget européen, et visant à exprimer de manière concrète la solidarité non seulement entre régions mais, au-delà, entre citoyens européens.

Rapport n° 4292 du 1er février 2012

64 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Pierre Forgues



Mme Pascale Gruny

→ POUR UN PARTENARIAT ÉQUILIBRÉ ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LA CHINE

La Chine et l'Union européenne sont aujourd'hui deux acteurs déterminants de la mondialisation et leur relation bilatérale, qui rapprochent près de deux milliards d'êtres humains, constitue l'un des principaux axes commerciaux du monde. Le modèle de croissance par l'exportation a fait de la Chine un géant économique qui s'implique progressivement et prudemment dans l'exercice des responsabilités mondiales. L'Union européenne et la Chine ont établi en 2003 un partenariat stratégique et ont ouvert en 2006 des négociations sur un nouvel accord-cadre, qui n'ont pas encore abouti. Mais l'Union européenne manque d'une vision commune structurée face à un partenaire qui joue des relations bilatérales avec les États membres. Les intérêts économiques sont liés sur fond d'interdépendance mais aussi d'asymétrie, avec des pratiques inéquitables et des comportements protectionnistes faussant la concurrence et entravant l'accès au marché chinois. Les potentialités de chaque partie devraient être un puissant aimant pour conclure un accord à l'avantage des deux partenaires.

Rapport n° 4405 du 23 février 2012

156 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



Mme Marie-Louise Fort



M. Jérôme Lambert

→ LE GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE EUROPÉEN FACE À LA CRISE : UN DÉFI POUR LE COUPLE FRANCO-ALLEMAND

Face à la tempête financière de 2008 et son onde de choc sur les dettes souveraines, l'Europe a su élaborer des réponses profondément novatrices, dotant progressivement la monnaie unique d'un véritable Gouvernement économique, assis sur la solidarité, la responsabilité budgétaire et l'ambition économique. La zone euro dispose désormais des instruments pour agir. Il est désormais temps de s'en servir avec force, et de fixer clairement des nouveaux objectifs à l'Union. Le rapporteur appelle de ses vœux un élan fédéral, une nouvelle étape de l'intégration des politiques économiques pour joindre les forces de nos Nations dans la nouvelle compétition mondiale. Cet indispensable débat sur les fins de l'Europe repose avant tout sur l'entente ambitieuse de la France et de l'Allemagne, grands moteurs de l'Union. Après une analyse détaillée des atouts du couple franco-allemand, le rapport dessine quelques pistes prioritaires sur lesquelles les deux pays pourraient choisir d'avancer pour donner corps à la relance de l'Europe.

Rapport n° 4449 du 6 mars 2012

132 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Pierre Lequiller

→ AFFAIRE TAPIE : LES ERREMENTS D'UNE DÉFAISANCE

La condamnation le 7 juillet 2008, par un tribunal arbitral, du Consortium de réalisation, société chargée de la gestion du passif du Crédit Lyonnais, au versement d'une somme de 285 millions d'euros au bénéfice du groupe Bernard Tapie et des époux Tapie a conduit la commission des finances à s'intéresser au dernier volet de « l'affaire Tapie ».

Comptes rendus des auditions des différents acteurs, référé de la Cour des comptes portant sur la défaillance du Crédit Lyonnais, courriers obtenus pour la bonne information du Parlement par les présidents successifs de la commission des Finances, contributions des groupes politiques : c'est à la lumière de tous ces éléments et des questions suscitées par cette affaire que le rapport émet des recommandations de bonnes pratiques sur le recours à des structures de défaillance.

Rapport n° 3296 du 30 mars 2011

324 p. 8,00 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Jérôme Cahuzac

→ DÉBAT D'ORIENTATION DES FINANCES PUBLIQUES

Prévu par l'article 48 de la LOLF, le débat d'orientation des finances publiques constitue le traditionnel rendez-vous budgétaire du début de l'été. Il permet au Gouvernement de présenter le cadrage des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale qui seront déposés à l'automne. Cette année, le débat d'orientation des finances publiques revêt une importance particulière : pour la première fois, il s'inscrit dans le cadre du « semestre européen » qui instaure une procédure de surveillance de la préparation des budgets nationaux par les autorités communautaires.

Rapport n° 3551 du 22 juin 2011

84 p. 3,50 €

Commission des finances

Rapporteur général :



M. Gilles Carrez

→ L'APPLICATION DE LA LOI FISCALE

Présenté chaque année par le rapporteur général de la commission des Finances, le rapport sur l'application de la loi fiscale permet de faire le point sur les conditions dans lesquelles le Gouvernement exécute les dispositions fiscales contenues dans les lois de finances. Ainsi, le rapport analyse cette année 198 articles contenus dans 15 lois de finances promulguées entre décembre 2004 et décembre 2010. Par ailleurs, dans la perspective de l'examen du projet de loi de finances pour 2012, il apporte un éclairage particulier sur trois dossiers d'actualité : l'avenir de la défiscalisation en faveur du logement locatif ; la charge de l'impôt sur les sociétés et sa répartition entre les entreprises ; les nouveaux outils de lutte contre la fraude fiscale.

Rapport n° 3631 du 6 juillet 2011

312 p. 8,00 €

→ 5 ANS APRÈS : DONNER TOUTE SA MESURE À LA LOLF

La mission d'information sur la mise en oeuvre de la loi organique relative aux lois de finances s'est intéressée en 2011 à la prise en compte des acquis de la LOLF tant par le Gouvernement dans l'élaboration du projet de loi de finances que par le Parlement. La LOLF avait pour objectif de moderniser la préparation du budget, rénover l'examen des lois de finances et renforcer le contrôle budgétaire et financier, pour une plus grande efficacité de la dépense publique. Dix ans après son adoption, la mission dresse un bilan critique de sa mise en oeuvre. Ses trente-huit propositions gagneraient à être mises en oeuvre lors de la prochaine législature, afin de faire vivre les grandes ambitions initiales du législateur.

Rapport n° 3644 du 12 juillet 2011

112 p. 5,00 €

Commission des finances

Rapporteur général :



M. Gilles Carrez

Commission des finances

Rapporteurs :



M. Michel Bouvard



M. Jean-Pierre Brard



M. Thierry Carcenac



M. Charles de Courson

→ LE TRAFIC ILLICITE DU TABAC : UN COÛT INSUPPORTABLE

Le tabac n'est pas un produit comme les autres, il est responsable de la mort de 69 000 personnes par an et coûte au moins 6,3 milliards d'euros à la caisse nationale d'assurance maladie. Dans un souci de santé publique, les autorités françaises ont décidé à plusieurs reprises d'augmenter les taxes appliquées à ce produit. Les hausses répétées du prix du tabac qui en ont résulté ont eu pour conséquence une baisse relative de la consommation mais également un accroissement de 3 % à 20 % des achats en dehors du réseau des buralistes, soit dans les zones frontalières de la France, soit auprès de réseaux de contrebande. Cette situation se traduit par des pertes fiscales pour l'État estimées à environ 2,5 milliards d'euros et par une fragilisation de la situation des buralistes. Le rapport présente onze propositions allant du renforcement de la lutte contre les trafics à la concrétisation du troisième contrat d'avenir passé entre les buralistes et leurs autorités de tutelle.

Rapport n° 3786 du 5 octobre 2011

96 p. 3,50 €

Commission des finances

Rapporteurs :



M. Jean-Marie Binetruy



M. Jean-Louis Dumont



M. Thierry Lazaro

→ LA RECEVABILITÉ FINANCIÈRE DES INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Depuis 1958, l'article 40 de la Constitution interdit aux membres du Parlement de créer ou d'aggraver une charge publique et de diminuer, sans compensation, des ressources publiques. De façon paradoxale, alors que ces dispositions limitent le droit d'initiative des parlementaires, la vérification de la recevabilité financière des propositions de loi et des amendements a été confiée à des instances du Parlement, sous la forme d'un contrôle a priori et systématique introduit à l'Assemblée nationale dès 1959. La révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 n'a pas remis en cause les fondements du dispositif mais la transformation du rôle des commissions permanentes dans l'élaboration de la loi a toutefois conduit à adapter les modalités de ce contrôle. Six ans après le précédent bilan, ce rapport d'information décrit les nouvelles procédures de contrôle à l'Assemblée nationale et dresse un état détaillé des derniers infléchissements de la jurisprudence. Il est complété par un guide pratique destiné aux rédacteurs de propositions de loi et d'amendements.

Rapport n° 4392 du 21 février 2012

184 p. 5,00 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Jérôme Cahuzac

→ GESTION ET CONTRÔLE DE LA TVA

Le contexte de crise économique et budgétaire rend la source fiscale précieuse et une revue des conditions de gestion et de contrôle des principales catégories d'impôts peut concourir à en améliorer le rendement et la rentabilité. La commission des finances de l'Assemblée nationale, en concertation avec la Cour des comptes, a souhaité ouvrir une démarche d'analyse systématique en commençant par la TVA en raison de son importance dans le budget de l'État, de sa place dans les échanges commerciaux quotidiens et de l'ampleur des fraudes dont elle fait l'objet. L'étude réalisée par la Cour des comptes radio-graphie cette recette fiscale depuis ses principes théoriques jusqu'aux outils de sa collecte et de son contrôle ainsi que leurs performances. En faisant écho à diverses études antérieures, le rapport permet de structurer et de synthétiser un éventail de réflexions et de recommandations alors que la dématérialisation et la déterritorialisation des échanges commerciaux s'amplifient et soulèvent de nouveaux enjeux.

Rapport n° 4467 du 9 mars 2012

172 p. 5,00 €

Commission des finances

Rapporteurs :



M. Jérôme Cahuzac



M. Thierry Carcenac

→ L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT : MIEUX GÉRER UN DISPOSITIF NÉCESSAIRE

L'aide médicale de l'État, qui répond à des considérations éthiques, sanitaires, juridiques et économiques, a pour objectif d'assurer une couverture en santé aux personnes en situation irrégulière sur le territoire français, sous certaines conditions de ressources et de durée de résidence. Ce dispositif, qui concerne plus de 220 000 personnes, a vu son coût croître et a connu une récente accélération de ses dépenses, qui a conduit le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques à souhaiter l'évaluer en détail. À l'issue de leurs travaux, les rapporteurs concluent à la nécessité de préserver le dispositif, en particulier pour des raisons de santé publique et présentent une série de recommandations visant à améliorer les conditions de gestion de l'aide médicale de l'État.

Rapport n° 3524 du 9 juin 2011

164 p. 5,00 €

→ DÉBAT D'ORIENTATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR 2012

Dans la perspective du débat d'orientation sur les finances publiques pour 2012, la commission des affaires sociales entend, cette année encore, contribuer à éclairer l'Assemblée nationale sur les aspects de ce débat touchant au financement de la protection sociale.

Rapport n° 3559 du 22 juin 2011

44 p. 3,50 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Claude Goasguen



M. Christophe Sirugue

Commission des affaires sociales

Rapporteur :



M. Yves Bur

→ LA FRAUDE SOCIALE : UNE MENACE POUR LA SOLIDARITÉ

Malgré le développement des instruments de lutte contre la fraude sociale ces dernières années, celle-ci demeure encore considérable puisqu'elle est estimée entre 8 et 15,8 milliards d'euros pour les prélèvements, et entre 2 et 3 milliards d'euros pour les prestations. Le rapport d'évaluation montre que la politique de lutte contre la fraude présente encore des faiblesses : le pilotage national, notamment par les caisses nationales, est insuffisant, certains chantiers – comme la mise en place de certains croisements de fichiers – prennent du retard, la complexité de la législation sociale et, paradoxalement, la volonté de simplification facilitent parfois la tâche des fraudeurs, les moyens dont disposent les caisses locales sont insuffisants et les contrôles sur les assurés et les sanctions prononcées sont trop rares. Le rapport développe plusieurs axes d'action prioritaire afin de faire de la politique de lutte contre la fraude sociale une des priorités des pouvoirs publics.

Rapport n° 3603 du 29 juin 2011

460 p. 9,50 €

MECSS

Rapporteur :



M. Dominique Tian

→ LA LOI PORTANT RÉFORME DES RETRAITES : SON APPLICATION

Le présent rapport recense et présente les différentes mesures réglementaires qui ont été prises pour l'application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et répertorie les mesures qui n'ont pas encore été publiées. La quasi-totalité des décrets nécessaires à l'entrée en vigueur de la loi a été publiée dans les temps. Certaines mesures réglementaires sont encore en attente mais concernent des dispositions législatives dont la date d'entrée en vigueur est plus lointaine.

Rapport n° 3629 du 6 juillet 2011

84 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



M. Michel Issindou



M. Denis Jacquat

→ LES POLITIQUES DE LA DÉPENDANCE EN EUROPE

Dans une perspective comparative, le rapport détaille les politiques en faveur des personnes âgées dépendantes des différents pays de l'Union européenne. Les politiques menées sont à l'origine assez diverses, mais tendent à se rapprocher en raison de la nécessité de faire face, grâce à des mesures voisines, au même défi de l'augmentation du nombre de personnes concernées. Il présente ensuite les mesures mises en œuvre chez trois de nos principaux partenaires, l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni, avant d'exposer les principales solutions mises en œuvre pour répondre aux questions majeures que sont : le financement ; la prévention et la définition de la dépendance ; la garantie de la dignité ; le choix entre l'hébergement et le placement en institution ; la coordination entre les différents acteurs.

Rapport n° 3667 du 13 juillet 2011

132 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteuse :



Mme Valérie Rosso-Debord

→ LA LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 : SON APPLICATION

Le rapport, déposé en application de l'article 145-7 du Règlement de l'Assemblée nationale, fait le point sur les textes réglementaires publiés pour l'application de la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011.

Rapport n° 3799 du 12 octobre 2011

76 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



M. Yves Bur



Mme Marie-Françoise Clergeau



M. Jean-Pierre Door



M. Denis Jacquat



Mme Bérengère Poletti

→ SUIVI DU RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DE L'AIDE MÉDICALE DE L'ÉTAT

Ce rapport assure, en application des dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale relatives au CEC, le suivi du rapport d'information publié par le CEC le 9 juin 2011 sur « L'aide médicale de l'État. Il constate notamment que la recommandation centrale, partagée des rapporteurs, a connu une application rapide : en effet, à la suite d'un amendement du Gouvernement adopté par le Sénat le 23 juin 2011, la première loi de finances rectificative pour 2011 prévoit que la tarification des soins hospitaliers dispensés aux bénéficiaires de l'AME sera progressivement assise sur les tarifs utilisés dans le cadre de la tarification à l'activité, tout en conservant une certaine spécificité. Le rapport de suivi fait par ailleurs le point sur les suites données aux autres recommandations communes des rapporteurs.

Rapport n° 4363 du 16 février 2012

28 p. 3,50 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Claude Goasguen



M. Christophe Sirugue

→ LA LOI DU 5 JUILLET 2010 RELATIVE À LA RÉNOVATION DU DIALOGUE SOCIAL : SON APPLICATION

Le rapport établit un état des lieux de l'application réglementaire de la loi n° 2010-751 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique. En ce qui concerne plusieurs sujets – la réforme des organismes centraux de consultation, notamment – des mesures d'application réglementaire restent à prendre. Même si la mise en œuvre pratique de la loi s'est traduite par des concertations ou consultations particulièrement nombreuses avec les partenaires sociaux, qui ne sont pas toujours achevées aujourd'hui, il est souhaitable, à quelques mois des élections professionnelles d'octobre 2011 dans les fonctions publiques d'État et hospitalière, que les dispositions réglementaires encore attendues soient rapidement publiées.

Rapport n° 3626 du 6 juillet 2011

56 p. 3,50 €

Commission des lois

Rapporteurs :



M. Bernard Derosier



M. Pierre Morel-A-L'Huissier

→ POUR UNE ÉVOLUTION MAÎTRISÉE DE LA MASSE SALARIALE DE L'ÉTAT

Le poids de la masse salariale dans le budget de l'État est tel que l'objectif de réduction des déficits poursuivi par le Gouvernement ne peut être atteint sans une réelle maîtrise des dépenses de la fonction publique. Même si la hausse s'est nettement ralentie, la masse salariale de l'État continue tout de même d'augmenter de 1 % par an. La mission d'évaluation et de contrôle a souhaité étudier les questions relatives à la gestion des effectifs, à l'évolution de la rémunération des agents publics et à la modernisation de la gestion des ressources humaines dans la fonction publique. Au terme de cette évaluation, un consensus a été dégagé autour de 22 propositions visant à garantir une évolution soutenable de la masse salariale de l'État.

Rapport n° 3797 du 12 octobre 2011

160 p. 5,00 €

Commission des finances

Présidents :



M. Olivier Carré



M. David Habib

Rapporteurs :



M. Bernard Derosier



M. Marc Francina



M. Charles de la Verpillière

→ LA RGPP : MÉTHODE, CONTENUS ET IMPACTS FINANCIERS

Le rapport retrace les étapes initiales, la mise en oeuvre et les modalités de suivi de la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Parmi les nombreuses mesures de la RGPP, très peu d'entre elles ont modifié le périmètre des missions de l'État, la RGPP s'étant plutôt attachée à réorganiser l'administration centrale et territoriale. Depuis 2010, l'effort porte également sur l'amélioration de l'accueil et du service rendu à l'utilisateur. Enfin, le rapport évalue l'impact budgétaire de la RGPP et les économies en fonctionnement, intervention et personnel.

Rapport n° 4019 du 1er décembre 2011

472 p. 9,50 €

→ ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le rapport présente les propositions de la Délégation aux droits des femmes sur le projet de loi n° 4224 sur la fonction publique (accès à l'emploi titulaire, amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels et lutte contre les discriminations). Dans ce texte, seul l'article 41 portait sur l'égalité entre les femmes et les hommes en prévoyant la remise d'un rapport annuel par le Gouvernement au Conseil commun de la fonction publique sur les mesures mises en oeuvre pour assurer l'égalité professionnelle entre les sexes. La Délégation a émis sept recommandations pour améliorer le texte. Ces propositions ont été reprises sous forme d'amendements déposés à la commission des lois.

Rapport n° 4232 du 31 janvier 2012

32 p. 3,50 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. François Cornut-Gentille



M. Christian Eckert

Délégation aux droits des femmes

Rapporteuse :



Mme Marie-Jo Zimmermann

→ LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU CEC

Afin de contribuer au suivi, par le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC), de son rapport sur les autorités administratives indépendantes (AAI), la commission des lois a désigné un rapporteur qui a entendu les responsables de huit AAI et a recueilli leur avis sur les recommandations du CEC et sur leur mise en œuvre. Le présent rapport rend compte de ces travaux, en mettant l'accent sur les propositions concernant quatre sujets principaux : la révision du périmètre des AAI existantes ; l'amélioration de la légitimité et du fonctionnement des collèges de ces autorités ; l'intervention d'un commissaire du Gouvernement ; l'information du Parlement sur l'activité des AAI.

Rapport n° 3405 du 11 mai 2011

52 p. 3,50 €

→ LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES : SUIVI DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU CEC

Le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques (CEC) a déposé le 28 octobre 2010 un rapport (n° 2925) sur les autorités administratives indépendantes. Après une présentation devant la commission des lois, le rapport a donné lieu à un débat approfondi avec le Gouvernement en séance publique, en semaine de contrôle, le 17 mai 2011. Un an après, les rapporteurs ont dressé un bilan en demi-teintes de la mise en œuvre de leurs recommandations, suivant ses trois axes principaux : - rationalisation (créations, regroupements, agences sanitaires) - indépendance (composition des collèges, déontologie et prévention des conflits d'intérêt) - contrôle (immobilier, effectifs, performance).

Rapport n° 4020 du 1er décembre 2011

128 p. 5,00 €

Commission des lois

Rapporteur :



M. Charles de la Verpillière

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. René Dosière



M. Christian Vanneste

→ AIDE AU DÉVELOPPEMENT : QUEL ÉQUILIBRE ENTRE MULTILATÉRALISME ET BILATÉRALISME ?

L'aide publique au développement connaît depuis plusieurs années de profonds bouleversements qui en affectent notamment les thématiques et la géographie. L'efficacité des politiques de coopération au développement est d'autant plus en question aujourd'hui que les ressources disponibles sont limitées. Le rapport propose un rééquilibrage des financements qui porte à la fois sur le multilatéralisme et le bilatéralisme comme sur l'ensemble du dispositif d'aide.

Rapport n° 3074 du 22 décembre 2010

212 p. 6,50 €

→ LA BIRMANIE VA-T-ELLE CHANGER ?

Créée au lendemain des premières, à défaut d'être libres, élections en Birmanie et de la libération d'Aung San Suu Kyi, la mission s'interroge sur l'apparente mue d'une dictature militaire en «démocratie florissante et disciplinée». Elle fait d'abord le constat de l'impasse dans laquelle paraît se trouver le pays (boycott international, crise économique et sociale, mépris des droits et libertés élémentaires) avant de chercher à évaluer la réalité des évolutions politiques annoncées. Tirant les conséquences de cette nouvelle donne, la mission appelle à une révision de la diplomatie européenne à l'égard de la Birmanie, fondée sur un examen sérieux des effets des sanctions et sur la définition d'objectifs politiques partagés. Elle réaffirme enfin l'indispensable soutien à Aung San Suu Kyi.

Rapport n° 3643 du 12 juillet 2011

88 p. 3,50 €

Commission des affaires étrangères

Président :



M. Jean-Paul Bacquet

Rapporteuse :



Mme Nicole Ameline

Commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



M. Roland Blum



M. Gaëtan Gorce

→ LA TAXE SUR LES BILLETS D'AVION : PREMIER BILAN

Mécanisme innovant de financement du développement, la taxe sur les billets d'avion, en vigueur en France et dans une dizaine de pays, est destinée à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose. Des sommes importantes ont été recueillies sans effet dissuasif sur le trafic aérien, pour des résultats probants : plusieurs millions de personnes soignées et un allongement significatif de l'espérance de vie sur le terrain. Fondé sur une enquête de la Cour des comptes, le rapport examine les pistes d'amélioration pour assurer plus de rigueur dans la gestion des fonds collectés, encourager les entités gestionnaires à faire des économies, structurer l'offre de santé des pays pauvres et rendre plus visible la part prise par la France dans cette solidarité avec le Sud.

Rapport n° 3645 du 12 juillet 2011

196 p. 5,00 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Henri Emmanuelli

→ FACE AU PRINTEMPS ARABE, L'IRAN SANS BOUSSOLE

Le rapport fait le point sur l'évolution de la situation politique, économique, sociale et géopolitique de l'Iran depuis 2008 et sur celle du dossier nucléaire dans un contexte nouveau, marqué par l'élection présidentielle manifestement frauduleuse de 2009 et par les manifestations et la répression qui l'ont suivie. La mission a évidemment pris en compte le « printemps arabe », dans la mesure où il pouvait bousculer les équilibres géopolitiques de la région. De ses travaux, sort le constat d'un Iran sans boussole, où les luttes pour le pouvoir ont pris une acuité sans précédent alors que la société civile vit au diapason du monde actuel et aspire à une ouverture du pays.

Rapport n° 3788 du 5 octobre 2011

168 p. 5,00 €

Commission des affaires étrangères

Président :



M. Jean-Louis Bianco

Rapporteur :



M. Jean-Jacques Guillet

→ LES VECTEURS PRIVÉS D'INFLUENCE INTERNATIONALE

Les relations internationales n'ont jamais été, historiquement, l'apanage des seuls États. De tout temps, des entités privées ont joué un rôle important. Avec la mondialisation, les entreprises jouent un rôle croissant, parallèlement aux multiples fondations, associations et ONG qui militent sur les questions de droits de l'Homme ou d'environnement. À la différence des États qui agissent principalement selon des rapports de force, les entités privées usent de leur influence pour atteindre leurs objectifs et parfois orienter des pans entiers de la politique internationale. Le rapport s'efforce d'analyser ce phénomène complexe où États et entités privées s'allient, se combattent ou s'ignorent dans un jeu en constante évolution, à l'image du monde contemporain.

Rapport n° 3851 du 18 octobre 2011

152 p. 5,00 €

→ COMMERCE EXTÉRIEUR : LES CLÉS DE LA RECONQUÊTE

Depuis quinze ans, la France est passée d'une position d'excédent commercial régulier à celle d'importateur net. Les arguments traditionnels tels qu'une facture énergétique très élevée, une monnaie surévaluée ou un marché européen trop ouvert n'expliquent pas tout : d'autres puissances commerciales européennes sont soumises à ces facteurs et bénéficient de soldes commerciaux bien meilleurs que le nôtre. La mission d'information relève deux handicaps majeurs : la compétitivité de nos produits est rognée par un coût du travail trop élevé et les entreprises françaises sont en moyenne trop petites pour réussir à l'international. Elle propose ensuite 11 mesures clés pour restaurer la compétitivité.

Rapport n° 4005 du 23 novembre 2011

96 p. 3,50 €

Commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



M. Jean-Michel Boucheron



M. Jacques Myard

Commission des affaires étrangères

Président :



M. Axel Poniatowski

Rapporteur :



M. Philippe Cochet

→ DÉPASSER DOHA : DE NOUVELLES RÈGLES POUR LE COMMERCE MONDIAL

Le rapport fait le point sur les résultats du cycle de Doha, lancé en 2001. Une conclusion du cycle sur de réelles avancées est peu probable et sera au mieux réduite aux acquêts. L'échec sera largement imputable à l'attitude des grandes parties prenantes, États-Unis et pays émergents (Brésil, Chine et Inde), qui ne trouvent plus d'intérêt à la conclusion du cycle. En dix ans, le monde a changé d'époque : remise en cause du dogme du libre échange, mise en place de nouveaux équilibres géopolitiques et économiques, affirmation des enjeux environnementaux, sociaux et de sécurité alimentaire. L'OMC doit s'y adapter, en liaison avec les autres institutions internationales. Le rapport trace les pistes d'une évolution respectueuse des enjeux de développement durable pour l'ensemble de ses États membres.

Rapport n° 4011 du 29 novembre 2011

104 p. 5,00 €

→ L'INDE, PARTENAIRE INCONTOURNABLE POUR LA FRANCE

Le potentiel de l'Inde est immense et ses atouts, pour être différents, n'en sont pas moins aussi réels que ceux de la Chine. Or, si les relations politiques entre l'Inde et la France sont excellentes, la présence des entreprises françaises en Inde est encore insuffisante et la coopération éducative et scientifique n'est pas à la hauteur des enjeux. Le rapport estime que la France doit absolument changer de dimension dans ses relations avec l'Inde et formule une série de propositions visant à conforter la relation politique, consolider la diplomatie culturelle, scientifique et technique, créer un véritable partenariat éducatif et renforcer les liens économiques. En conclusion, il propose de créer un fonds stratégique public-privé dédié à l'Inde afin de fédérer les initiatives, de regrouper les crédits et de les affecter à des projets stratégiques.

Rapport n° 4187 du 18 janvier 2012

148 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Hervé Gaymard



Mme Marietta Karamanli

Commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



M. Paul Giacobbi



M. Éric Woerth

→ FRANCE ET AMÉRIQUE LATINE : DE L'AMITIÉ AU PARTENARIAT

Nombre de partenaires de l'Amérique latine ont pris la mesure des changements profonds qui l'affectent, que ce soit au plan politique, économique ou diplomatique. Les pays européens en sont conscients et adaptent leurs stratégies en conséquence, renforcent leurs partenariats, leurs investissements, et développent leurs échanges. Si la France jouit dans cette région d'un prestige et d'une image à nulle autre pareille, à l'inverse de ses voisins elle n'a cependant pas encore mis l'Amérique du sud au coeur de ses priorités, alors même que sa présence et son investissement sont fortement souhaités. Les rapporteurs formulent quelques préconisations pour que la France ne soit pas distancée : il n'est pas trop tard pour qu'elle fasse d'une région qui attend beaucoup d'elle l'une de ses priorités.

Rapport n° 4333 du 8 février 2012

236 p. 6,50 €

→ LA LOI DU 27 JUILLET 2010 RELATIVE À L'ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT : SON APPLICATION

La loi n° 2010-873 relative à l'action extérieure de l'État contient huit dispositions imposant l'adoption d'un texte réglementaire. Les deux décrets devant permettre la mise en application de l'allocation au conjoint, objet du Titre IV de la loi, n'ont pas été pris. Les autres dispositions du texte, regroupées dans le Titre Ier relatif aux établissements publics contribuant à l'action extérieure de la France, ont donné lieu aux mesures d'application attendues, parfois avec retard, et parfois sans que l'ensemble des questions n'ait encore été réglé. Au-delà de la publication des décrets, la loi fait l'objet d'une mise en oeuvre contrastée, fort prévisible en réalité, dès lors que le Parlement, au cours de l'examen, a introduit des modifications substantielles au projet de loi. Le rapport formule plusieurs recommandations afin que les réformes adoptées par le législateur puissent être menées à bien.

Rapport n° 4356 du 15 février 2012

56 p. 3,50 €

Commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



M. Jean-Pierre Dufau



M. Jean-Luc Reitzer

Commission des affaires étrangères

Rapporteur :



M. Hervé Gaymard

→ LA SITUATION SÉCURITAIRE DANS LES PAYS DE LA ZONE SAHÉLIENNE

Les facteurs d'instabilité qui se conjuguent aujourd'hui au Sahel sont d'une gravité exceptionnelle et justifient que cette région du continent africain soit l'une de nos toutes premières priorités. Aux problématiques traditionnelles de développement, l'arrivée d'Al Qaida au Maghreb islamique (AQMI) a ajouté une menace sécuritaire directe qui a placé les intérêts de la France et ses ressortissants aux premiers rangs de ses cibles. Le rapport présente un état des lieux de la situation actuelle au Sahel, dans ses diverses dimensions, pour prendre la mesure des dangers et recenser les moyens d'y faire face. Face à un tel enjeu géostratégique, une réponse efficace ne pourra être que concertée : à problématique régionale complexe, réponses négociables et coordonnées. Le rapport explore à cet effet trois pistes : la nécessité de traiter le plus efficacement possible le problème de nos compatriotes retenus en otages et d'avoir une stratégie cohérente face aux enlèvements, l'obligation de combattre plus efficacement AQMI ; enfin, il examine l'aide publique au développement apporté par la communauté internationale aux trois pays les plus concernés.

Rapport n° 4431 du 6 mars 2012

121 p. 5,00 €

Commission des affaires étrangères

Rapporteurs :



M. François Loncle



M. Henri Plagnol

→ CARENCES DANS L'EXÉCUTION DES PEINES : L'URGENCE D'UNE RÉACTION

Pour la troisième étape de ses travaux concernant les personnes majeures, la mission d'information sur l'exécution des décisions de justice a souhaité faire un bilan de la situation. En dépit des efforts réalisés ces dix dernières années, celui-ci n'est pas satisfaisant. Les peines, lorsqu'elles sont effectivement exécutées, le sont le plus souvent tardivement, ce qui fait perdre son sens et sa crédibilité à la décision de justice, tant pour les condamnés que pour les victimes. En outre, les statistiques disponibles font apparaître une dégradation sensible de l'exécution des peines ces dernières années mais n'offrent qu'une vision lacunaire et imparfaite de la situation. L'application Cassiopée – en cours de déploiement dans les juridictions – devrait permettre d'y voir plus clair.

Rapport n° 3177 du 16 février 2011

152 p. 5,00 €

Commission des lois

Président :



M. Jean-Luc Warsmann

Rapporteur :



M. Etienne Blanc

→ L'ACCÈS AU DROIT ET À LA JUSTICE : COMMENT L'AMÉLIORER ?

La mission d'information entend apporter sa contribution à la réflexion engagée sur l'accès au droit et l'aide juridictionnelle. À cette fin, elle établit un état des lieux, tant au plan juridique que financier, et définit dans quelle mesure et à quelles conditions les justiciables peuvent accéder aux informations juridiques pertinentes et nécessaires à la défense de leurs droits. Elle propose également une évaluation du dispositif d'assurance de protection juridique au regard notamment des dispositions de la loi n° 2007-210 du 19 février 2007, ainsi que des dispositifs organisant l'aide aux victimes.

Rapport n° 3319 du 6 avril 2011

188 p. 5,00 €

Commission des lois

Président :



M. Jean-Luc Warsmann

Rapporteurs :



M. Philippe Gosselin



Mme George Pau-Langevin

→ LE BUREAU D'EXÉCUTION DES PEINES

Pour la troisième étape de ses travaux sur l'exécution des décisions de justice pénale concernant les mineurs, la mission d'information s'est plus particulièrement intéressée à un dispositif mis en place en 2007 : le bureau d'exécution des peines (BEX mineurs). Ce dispositif a pour objectif de faire reculer la délinquance des mineurs et la récidive en expliquant au mineur condamné et à sa famille le contenu et la portée de la décision qui vient d'être prise et en tentant de donner du sens à la condamnation. Le BEX doit également permettre d'accélérer la mise en œuvre des sanctions et d'informer et d'orienter les victimes. La mission constate que la généralisation des BEX mineurs est loin d'être achevée et parfois même en recul. Elle regrette que le développement de ces structures soit compromis par le manque de moyens humains et matériels et estime qu'il est temps de donner à ce dispositif sa pleine mesure en y réaffectant les moyens nécessaires.

Rapport n° 3515 du 8 juin 2011

76 p. 3,50 €

→ LE PARQUET EUROPÉEN : UNE CRÉATION DE PLUS EN PLUS NÉCESSAIRE

Dix ans après la parution du Livre vert de la Commission européenne sur la protection pénale des intérêts financiers communautaires et la création d'un procureur européen, ce dernier projet est toujours en suspens. Pourtant, tous les arguments qui appuyaient la démonstration du besoin d'un procureur européen il y a une dizaine d'années sont plus que jamais d'actualité aujourd'hui. En effet, la création d'un parquet européen compétent en matière de criminalité grave transnationale permettrait de faire un pas en avant décisif dans la lutte contre la grande criminalité. La mise en place d'un véritable espace judiciaire européen doit être une priorité.

Rapport n° 3608 du 29 juin 2011

108 p. 5,00 €

Commission des lois

Président :



M. Jean-Luc Warsmann

Rapporteur :



M. Michel Zumkeller

Commission des affaires européennes

Rapporteurs :



M. Guy Geoffroy



Mme Marietta Karamanli

→ FICHIERS DE POLICE : LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA MISSION D'INFORMATION

La mission d'information sur les fichiers de police créée le 24 septembre 2008 par la commission des lois avait conduit à la formulation de cinquante-sept recommandations visant à assurer tant la performance des traitements de données à caractère personnel utilisés par les forces de l'ordre qu'une meilleure protection des droits et libertés des citoyens. Plus de deux ans après la parution de ce rapport, 41 % des cinquante-sept recommandations formulées en mars 2009 ont été totalement ou partiellement mises en oeuvre. Cependant, le cadre juridique entourant les fichiers de police n'a pas fait l'objet de la révolution attendue. 45% des fichiers utilisés n'ont fait l'objet d'aucune déclaration à la CNIL, ni d'un texte législatif ou réglementaire. La majorité d'entre eux devraient néanmoins être régularisés d'ici peu. Si la protection des droits et libertés a fait l'objet de progrès insuffisants, une culture « Informatique et libertés » se développe peu à peu au sein des forces de l'ordre et certains fichiers font l'objet d'une modernisation attendue. Enfin, les fichiers de lutte contre la délinquance sexuelle font l'objet de propositions tendant à améliorer leur efficacité.

Rapport n° 4113 du 21 décembre 2011

236 p. 6,50€

Commission des lois

Rapporteurs :



Mme Delphine Batho



M. Jacques-Alain Bénisti

→ AUTEURS D'INFRACTIONS À CARACTÈRE SEXUEL : SUIVI ET LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

La mission d'information relative à l'exécution des décisions de justice pénale, a consacré son dernier rapport au suivi des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Ces délinquants aux profils psychologiques particuliers sont aujourd'hui soumis à un important dispositif juridique visant à prévenir, par le biais de mesures de surveillance, d'assistance et de soins pénalement ordonnés, leur récidive. Cependant, les moyens humains et financiers manquent pour mettre parfaitement en oeuvre les dispositions prévues par la loi. Surtout, l'offre de soins spécialisés fait défaut et ne permet pas l'administration à ces personnes des traitements les plus innovants. En se fondant sur les bonnes pratiques mises en oeuvre sur le territoire national et sur des dispositifs développés à l'étranger, le rapport formule 33 recommandations visant à assurer un meilleur suivi, tant judiciaire que social et psychologique, des auteurs de violences sexuelles.

Rapport n° 4421 du 29 février 2012

200 p. 5,00 €

Commission des lois

Président :



M. Jean-Luc Warsmann

Rapporteur :



M. Étienne Blanc

→ APPLICATION DES LOIS SOUS LA XIII^E LÉGISLATURE : LE BILAN DE LA COMMISSION DES LOIS

Initié en 2004 et conforté en 2009 dans le Règlement de l'Assemblée nationale, le contrôle de la mise en application des lois, qui repose sur un rapporteur de la majorité et un co-rapporteur de l'opposition, permet de maintenir une pression continue sur le pouvoir réglementaire. Avec un taux de mise en application des lois de 87,22 % au 31 janvier 2012 et un horizon de 90 % d'ici la fin de législature, les résultats obtenus sont très satisfaisants. Le rapport procède à l'évaluation de l'application de la cinquantaine de lois examinées par la commission des lois et adoptées lors de la XIII^e législature.

Après le contrôle de la mise en application des lois, le temps est désormais venu d'amplifier l'évaluation des politiques publiques dans un processus vertueux unissant la fonction de législateur et celle de contrôleur, reconnue au Parlement par l'article 24 de la Constitution.

Rapports n° 4239 à 4286 du 1^{er} février 2012

228 p. 6,50 €

Commission des lois

Rapporteurs :

Mme Delphine Batho, MM. Jacques Alain Bénisti, Étienne Blanc, Serge Blisko, Claude Bodin, Gilles Bourdouleix, Éric Ciotti, Jean-Michel Clément, Bernard Derosier, Éric Diard, René Dosièr, Christian Estrosi, Jean-Paul Garraud, Guy Geoffroy, Claude Goasguen, Daniel Goldberg, Philippe Gosselin, Philippe Goujon, Philippe Houillon, Michel Hunault, Sébastien Huyghe, Mme Marietta Karamanli, MM. Jérôme Lambert, Mme Sandrine Mazetier, MM. Pierre Morel-A-Lhuissier, Yves Nicolin, Mme George Pau-Langevin, MM. Dominique Perben, Didier Quentin, Dominique Raimbourg, Bernard Roman, Éric Straumann, Jean-Jacques Urvoas, Charles De La Verpillière, Alain Vidalies et Jean-Luc Warsmann.

→ LE DROIT D'ACCÈS À L'AVOCAT : DES PROPOSITIONS EUROPÉENNES INSATISFAISANTES

La Commission européenne a déposé, le 8 juin 2011, une proposition de directive relative à l'accès à l'avocat, tendant notamment à garantir un accès à l'avocat à toute personne soupçonnée, qu'elle soit privée de liberté ou non. Ce projet remet en cause la législation française en matière de garde à vue et soulève de nombreuses interrogations juridiques et matérielles. Bien que les négociations en cours au Conseil de l'Union européenne aient permis d'avancer dans un sens favorable sur de nombreux points, beaucoup reste encore à faire. Le fait que la Commission européenne ait décidé de ne pas traiter conjointement de l'accès à l'avocat et de l'aide juridictionnelle, alors même que seule cette dernière permettra de garantir l'effectivité des droits pour tous, doit notamment être dénoncé. Le rapport présente la proposition de directive, les premières avancées obtenues au cours des négociations, ainsi que les lacunes fondamentales du texte.

Rapport n° 4448 du 6 mars 2012

56 p. 3,50 €

Commission des lois

Rapporteurs :



M. Guy Geoffroy



Mme Marietta Karamanli

→ AIDES AUX QUARTIERS DÉFAVORISÉS : SUIVI DES CONCLUSIONS DU RAPPORT D'ÉVALUATION

Les rapporteurs sur l'évaluation des aides aux quartiers défavorisés ont établi un bilan des décisions prises au regard des constats et recommandations émises dans leur rapport initial. Ce bilan porte sur les crédits dédiés à la politique de la ville et aux quartiers défavorisés, la gouvernance de la politique de la ville, la rénovation urbaine et enfin sur les dispositions nouvelles en matière d'évaluation de la politique de la ville.

Rapport n° 3969 du 17 novembre 2011

68 p. 3,50 €

→ L'HÉBERGEMENT ET L'ACCÈS AU LOGEMENT DES PLUS DÉMUNIS

S'appuyant sur un rapport de la Cour des comptes, sur une enquête par questionnaire auprès d'une trentaine de conseils généraux et sur les enseignements tirés des déplacements effectués sur le terrain, au cours desquels ont été privilégiées les visites des centres et établissements qui accueillent les personnes sans domicile, les rapporteurs du Comité d'évaluation et de contrôle souhaitent conforter la « refondation » en cours de la politique d'hébergement et d'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées. Cette refondation doit conduire à la mise en place d'un service public efficace, garantissant l'égalité de traitement, l'inconditionnalité de l'accueil et la continuité de la prise en charge des personnes sans domicile. Il s'agit aussi de promouvoir le « logement d'abord », qui doit permettre l'accès au logement, dès que possible et accompagné socialement, de ces personnes.

Rapport n° 4221 du 26 janvier 2012

712 p. 14,00 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. François Goulard



M. François Pupponi

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



Mme Danièle Hoffman-Rispol



M. Arnaud Richard

→ LA LOI DU 21 JUILLET 2009 « HÔPITAL-PATIENTS-TERRITOIRE » : SON APPLICATION

La loi n° 2009-879 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires qui a profondément réformé notre système de santé nécessitait un très important travail réglementaire de mise en œuvre. Le taux de publication de l'ensemble des mesures réglementaires d'application (hors ordonnances et arrêtés) est de 64 %. Ce taux moyen, dans tous les sens du terme, cache d'assez grandes disparités entre les titres I et IV, relatifs à la « Modernisation des établissements de santé » et à l'« Organisation territoriale du système de santé », qui ont des taux de publication supérieurs à 80 %, et les titres II et III, relatifs à l'« Accès de tous à des soins de qualité » et à la « Prévention et santé publique », dont les taux de publication sont beaucoup plus faibles (respectivement 40 % et 54 %).

Rapport n° 3265 du 30 mars 2011

208 p. 6,50 €

→ CONTRACEPTION DES MINEURES : UN PARADOXE

Si l'anonymat et la gratuité de l'accès à la contraception d'urgence et à l'IVG sont garantis aux mineures, il est regrettable qu'elles ne bénéficient pas d'un accès à une méthode contraceptive régulière. Ce paradoxe a pour conséquence un taux d'IVG des mineures en augmentation constante et un recours croissant à la contraception d'urgence avec plus de 350 000 comprimés délivrés en 2009. Le rapport préconise la mise en place d'un accès anonyme et gratuit des mineures à la contraception régulière. Parallèlement, la mission d'éducation à la sexualité confiée à l'Éducation nationale devrait être renforcée, des campagnes d'information à destination des jeunes et de leurs parents généralisées et la formation des professionnels de santé en gynécologie médicale et en orthogénie redéfinie.

Rapport n° 3444 du 17 mai 2011

68 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



M. Christian Paul



M. Jean-Marie Rolland

Délégation aux droits des femmes

Rapporteuse :



Mme Bérengère Poletti

→ MEDIATOR : COMPRENDRE POUR RÉAGIR

La mission d'information sur le Mediator et la pharmacovigilance a analysé les défaillances d'un système de contrôle du médicament jugé comme l'un des plus performants au monde mais qui a cependant conduit, en 2010, à ce drame de santé publique. Elle propose un nouveau dispositif du médicament qui puisse prévenir la réitération d'un tel échec, souligne la nécessité de changer les façons de travailler des autorités de santé, en introduisant plus de transparence et de collégialité avec la mise en place d'une « task force » autour de la Direction générale de la santé, en liaison avec le ministre compétent. Les 55 propositions du rapport visent à encourager un nouvel état d'esprit chez tous les acteurs du système de santé, sachant que le médicament, outil de progrès, ne sera jamais un produit de consommation comme un autre.

Rapport n° 3552 du 22 juin 2011

180 p. 5,00 €

Commission des affaires sociales

Rapporteur :



M. Jean-Pierre Door

→ LES AGENCES SANITAIRES

À la suite du drame du Mediator, la commission des affaires sociales a décidé de s'intéresser aux agences sanitaires. Si ces agences présentent une valeur ajoutée indéniable, leur ensemble est devenu complexe et propice aux conflits d'intérêts. Pour rétablir la confiance et renforcer la crédibilité de ces agences, la mission propose de regrouper certaines de leurs missions - comme la régulation des produits sanguins ou l'expertise de la gestion des risques - mais aussi de conforter leur indépendance notamment en généralisant un système de gouvernance constitué d'un conseil d'administration, d'un conseil scientifique, d'un conseil d'orientation, d'une commission de déontologie et d'un médiateur. La mission suggère également d'améliorer l'information en créant un portail « Santé et sécurité sanitaire ». Enfin, elle recommande de rénover la tutelle et de renforcer le contrôle parlementaire.

Rapport n° 3627 du 6 juillet 2011

92 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteur :



M. Yves Bur

→ PERTURBATEURS ENDOCRINIENS, LE TEMPS DE LA PRÉCAUTION

L'augmentation de l'incidence de certains cancers hormono-dépendants (sein, prostate) et les craintes sur la fertilité humaine en raison d'une baisse de la qualité du sperme et d'une hausse des malformations génitales masculines et du cancer du testicule, suscitent d'importants débats. Quelles en sont les causes ? Le mode de vie occidental peut-il être une explication ? Les substances qualifiées de « perturbateurs endocriniens » sont fortement soupçonnées de jouer un rôle important mais qu'en est-il vraiment ? Que savons-nous de ces perturbateurs endocriniens ? Quel est leur impact sur l'environnement et la santé humaine ? À partir des données scientifiques disponibles, le rapport cherche à évaluer les modalités de gestion de ce risque, aussi bien au niveau français qu'européen.

Rapport n° 3662 du 12 juillet 2011

136 p. 5,00 €

→ LES SAUTS TECHNOLOGIQUES EN MÉDECINE

Le rapport effectue le compte rendu de l'audition publique sur les sauts technologiques en médecine, organisée par l'Office le 27 janvier 2011. Les intervenants ont examiné, sur la base de différents exemples, les causes qui sont à l'origine des réussites et des échecs de certains sauts technologiques en médecine. Plusieurs propositions sont avancées en conclusion, comme la mise en place d'une procédure européenne pour l'évaluation des structures chargées d'autoriser les recherches, le regroupement de certains organismes (Comité national consultatif d'éthique, Agence de biomedecine, AFSSAPS) ou encore la création d'un guichet unique, distinct des organes de régulation, pour les innovations dans le domaine de la santé.

Rapport n° 3723 du 15 septembre 2011

84 p. 3,50 €

OPECST

Rapporteur :



M. Gilbert Barbier, sénateur

OPECST

Rapporteur :



M. Claude Birraux, député

→ LA MÉDECINE SCOLAIRE

La médecine scolaire est chargée de suivre une population de 12 millions d'élèves. Si elle a su se mobiliser, sans l'octroi de moyens supplémentaires, pour la scolarisation des enfants handicapés, ou souffrant de maladie chronique, et la détection des troubles du langage et de l'apprentissage, elle a aujourd'hui du mal à atteindre des objectifs plus traditionnels comme la réalisation de bilans de santé systématiques en milieu scolaire. Fragilisé par les menaces démographiques pesant sur la profession de médecin scolaire et par un pilotage trop centralisé qui le prive d'autonomie et de capacité d'adaptation, le dispositif de médecine scolaire doit être rénové en s'appuyant sur une politique globale de prévention sanitaire autour de l'enfant.

Rapport n° 3968 du 17 novembre 2011

368 p. 8,00 €

→ POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE PRÉVENTION

Malgré les objectifs ambitieux fixés dans la loi de santé publique d'août 2004 et l'intervention de très nombreux acteurs, au premier rang desquels l'assurance maladie, les résultats de la politique de prévention sont décevants. Les raisons sont diverses : priorités trop nombreuses et mal identifiées, absence de pilotage, coordination insuffisante entre les acteurs de la prévention, diffusion parcellaire des données de santé. Pour pallier ces difficultés, le rapport préconise l'adoption d'une nouvelle loi quinquennale de santé publique qui fixera quatre priorités : la lutte contre le tabac, l'alcool, la sédentarité et la surcharge pondérale. Un délégué interministériel à la prévention sanitaire rattaché au Premier ministre sera chargé de coordonner l'ensemble des acteurs et notamment l'échelon local, le mieux à même d'agir au plus près des besoins de la population.

Rapport n° 4334 du 8 février 2012

400 p. 8,00 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Gérard Gaudron



Mme Martine Pinville

MECSS

Rapporteur :



M. Jean-Luc Prével

→ LES ENJEUX DE LA BIOLOGIE DE SYNTHÈSE

Domaine scientifique et technologique émergent, la biologie de synthèse cherche encore sa définition. Pour le consortium européen de recherche Synbio, il s'agit de « l'ingénierie de composants et de systèmes biologiques qui n'existent pas dans la nature et la réingénierie d'éléments existants : elle porte sur le design intentionnel de systèmes biologiques artificiels, plutôt que sur la compréhension de la biologie naturelle ». Ayant la particularité de progresser grâce à un lien constant entre recherche fondamentale et appliquée, la biologie de synthèse sollicite plusieurs disciplines scientifiques et implique de ce fait une nouvelle approche de la formation, mais aussi de l'organisation de la recherche elle-même et, dans ses applications, de l'organisation industrielle. Le rapport fait le point sur l'état de l'art de la biologie de synthèse et sur les questions qu'elle suscite en regard de son potentiel technologique, scientifique, sanitaire, environnemental. Il estime que l'appréciation et la gestion des risques associés au développement de ces nouvelles technologies doivent être menées en toute transparence et faire l'objet d'une évaluation au fur et à mesure de leur progression.

Rapport n° 4354 du 15 février 2012

232 p. 6,50 €

OPECST

Rapporteure :



Mme Geneviève Fioraso, députée

→ LA LOI DU 5 JUILLET 2011 RELATIVE AUX SOINS PSYCHIATRIQUES : SON APPLICATION

la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux soins et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge substitue, dans son volet sanitaire, la notion de soins sans consentement à celle d'hospitalisation sous contrainte, et permet désormais une prise en charge sous une autre forme que l'hospitalisation complète, dans le cadre d'un programme de soins. Le texte prévoit néanmoins un suivi spécifique des patients considérés comme potentiellement dangereux. Le volet judiciaire du texte organise notamment le contrôle systématique du juge judiciaire sur les mesures d'hospitalisation sans consentement. La loi est entrée en vigueur le 1er août 2011 : à cette date, la quasi-totalité des textes d'application étaient publiés. Le rapport analyse le contenu de ces dispositions réglementaires et revient sur les six premiers mois de mise en œuvre concrète de la loi, déjà riches d'enseignements.

Rapport n° 4402 du 22 février 2012

84 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



M. Serge Blisko



M. Guy Lefrand

→ LA LOI DU 20 JUILLET 2011 SUR L'ORGANISATION DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL : SA MISE EN ŒUVRE

Huit mois après la publication de la loi 2011-867 relative à l'organisation de la médecine du travail, les principaux textes d'application ont été pris par le Gouvernement. Il s'agit de deux décrets généraux, qui opèrent une véritable refonte des dispositions réglementaires relatives aux services de santé au travail et introduisent de nombreuses nouveautés. Ces décrets, qui entreront en vigueur le 1er juillet 2012, réforment les missions et l'organisation des services tant autonomes qu'interentreprises, rénovent le statut des différents personnels qui y concourent, et révisent les actions et les moyens des membres des équipes pluridisciplinaires. D'autres textes d'application doivent, cependant, encore être publiés. Il s'agit des décrets relatifs à des catégories spécifiques de travailleurs, tels que les stagiaires de la formation professionnelle, et des décrets concernant les services de santé au travail dans le secteur agricole.

Rapport n° 4462 du 7 mars 2012

72 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



Mme Michèle Delaunay



M. Guy Lefrand

→ LES NOUVELLES TECHNOLOGIES D'EXPLORATION ET DE THÉRAPIE DU CERVEAU

Le rapport décrit les progrès de la recherche sur le fonctionnement et les pathologies du cerveau que permettent les nouvelles technologies mais souligne les limites actuelles du traitement de ces maladies, véritable enjeu de santé publique au niveau mondial. Il alerte sur leur impact social et économique et dresse un état des défis éthiques, sociétaux et juridiques que ces nouvelles technologies (IRM, scanner, implants cérébraux, interfaces homme/machine...) lancent au législateur. Les rapporteurs s'interrogent sur la fiabilité de ces technologies, leur innocuité, leur caractère prédictif, le respect du consentement éclairé et le degré de protection des données médicales issues de ces outils, ainsi que sur les limites entre soin médical et augmentation des performances humaines. Ils proposent une stricte limitation de l'usage de l'imagerie cérébrale à la sphère médicale et scientifique, en interdisant son utilisation par les employeurs, les assurances, la publicité, voire par la justice. Il convient d'informer les citoyens et d'assurer une veille scientifique et éthique sur ces avancées.

Rapport n° 4469 du 13 mars 2012

181 p. 5,00 €

OPECST

Rapporteurs :



M. Alain Claeys,
député



M. Jean-Sébastien Vialatte,
député

→ MALADIES MONOGÉNIQUES, ÉTAT DES LIEUX

Le rapport présente le compte rendu de l'audition publique organisé par l'Office le 7 juin 2011 sur les maladies monogéniques, qui a réuni des chercheurs de domaines variés et des représentants d'associations de malades en vue d'aborder aussi bien les aspects scientifiques et médicaux de ces maladies que leurs enjeux sociétaux et juridiques. Les échanges ont démontré combien l'étude des maladies monogéniques et des maladies rares était utile à celle de maladies plus courantes. Les traitements, qu'ils relèvent de la pharmacologie classique ou qu'ils dérivent de la thérapie génique, de la thérapie cellulaire ou de la thérapie enzymatique, sont complémentaires. Les recherches sur ces maladies génèrent des interrogations d'ordre éthique et juridique liées à leur origine génétique. Ces interrogations prennent une pertinence accrue à la faveur du coût de plus en plus réduit du séquençage du génome à haut débit et du développement de tests génétiques diagnostics mais aussi prédictifs, parfois en libre accès sur Internet.

Rapport n° 4484 du 28 mars 2012

88 p. 3,50 €

OPECST

Rapporteurs :



M. Claude Birraux,
député



M. Jean-Louis Touraine,
député

→ LA LOI DU 5 JUILLET 2000 SUR L'ACCUEIL ET L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : QUEL BILAN ?

Dix ans après le vote de la loi du 5 juillet 2000, les travaux de la mission ont pour but de procéder à son bilan, s'agissant notamment de la réalisation des aires d'accueil, et d'envisager les éventuelles adaptations nécessaires dans des domaines qui ont pris une nouvelle dimension depuis 2000, tout particulièrement le développement des « grands passages » et la création de dispositifs pour favoriser l'ancrage des gens du voyage sur un territoire.

Rapport n° 3212 du 9 mars 2011

132 p. 5,00 €

→ LA PROSTITUTION EN FRANCE

La prostitution n'avait plus fait l'objet d'un grand débat, au Parlement, depuis la discussion de la loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure. Pourtant, cette pratique évolue, du fait notamment de la mondialisation, qui amplifie les phénomènes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, et du rôle d'Internet. Les associations alimentent le débat dans l'espace public et nos voisins européens font évoluer leur législation pour reconnaître la prostitution comme un métier ou, à l'inverse, pour sanctionner les clients des personnes prostituées. Le rapport de la mission d'information dresse un état des lieux de la prostitution en France et des politiques publiques menées en la matière. Il formule ensuite 30 propositions organisées en 3 axes : coupler la pénalisation des clients à une politique ambitieuse d'éducation et de prévention, assurer un accompagnement des personnes prostituées et systématiser la lutte contre la traite et le proxénétisme.

Rapport n° 3334 du 13 avril 2011

388 p. 8,00 €

Commission des lois

Président et rapporteur :



M. Didier Quentin

Commission des lois

Présidente :



Mme Danielle Bousquet

Rapporteur :



M. Guy Geoffroy

→ LA LOI DU 12 MAI 2010 SUR LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD EN LIGNE : SON APPLICATION

Les deux rapporteurs dressent un bilan de la mise en application de la loi n° 2010-476 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. À la suite d'une vingtaine d'auditions et tables rondes, ils se sont accordés pour formuler vingt-et-une propositions destinées à ajuster le cadre législatif et réglementaire applicable aux paris et jeux en ligne.

Rapport n° 3463 du 25 mai 2011

208 p. 6,50 €

Commission des finances

Rapporteurs :



Mme Aurélie Filippetti



M. Jean-François Lamour

→ RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET DROITS DE L'INDIVIDU

Le numérique, notamment Internet, crée un espace de liberté d'expression, d'accès à la culture et de pratiques démocratiques, dans lequel les citoyens doivent pouvoir aussi protéger leurs droits, leur vie privée et leurs données personnelles. Les rapporteurs se prononcent pour la réduction des fractures numériques et le principe de neutralité du Net. L'utilisateur doit avoir accès à ses données personnelles et en contrôler l'utilisation, ce que devraient garantir les acteurs les plus puissants d'Internet.

Le rapport détaille les mesures de gouvernance nécessaires au respect de ces droits dans un contexte international et européen. Députés allemands et français ont adopté une même déclaration en janvier 2011 appelant les autorités de l'Union européenne à faire respecter les droits de l'individu sur Internet.

Rapport n° 3560 du 22 juin 2011

388 p. 8,00 €

Mission d'information commune : commission des lois et commission des affaires culturelles

Président :



M. Jean-Luc Warsmann

Rapporteurs :



M. Patrick Bloche



M. Patrice Verchère

→ LA NATIONALITÉ FRANÇAISE AU XXI^E SIÈCLE

Qu'est-ce qui pousse un individu à vouloir devenir Français ? Comment faire pour qu'il se sente partie d'une communauté d'histoire, de valeurs et de destin ? Le rapport de la mission d'information sur le droit de la nationalité en France s'appuie sur la conception française de la nation et propose des pistes de réflexion susceptibles d'inspirer des évolutions du droit de la nationalité, qui lui permettent de relever les défis du XXI^e siècle et d'acquérir un supplément d'âme. Distinguée de la citoyenneté, la nationalité y est redéfinie comme un acte d'adhésion aux valeurs et à la mémoire d'une nation. Étrangère à toute automaticité, elle implique un engagement manifestant un sentiment d'appartenance au « roman national ».

Rapport n° 3605 du 29 juin 2011

204 p. 6,50 €

Commission des lois

Président :



M. Manuel Valls

Rapporteur :



M. Claude Goasguen

→ TOXICOMANIES : REJETER LA FATALITÉ, RENOUVELER LES STRATÉGIES

À la suite d'une centaine d'auditions et de plusieurs déplacements, la mission d'information bicamérale sur les toxicomanies dresse un diagnostic précis et objectif de la situation actuelle et appelle à une inflexion de la stratégie publique de lutte contre la toxicomanie dans le sens d'un volontarisme et d'un pragmatisme accrus. Le rapport propose notamment l'amélioration de la prévention dès le plus jeune âge, une offre de soins et de prise en charge plus variée et une meilleure formation en addictologie des professionnels de santé. Si elle soutient l'amélioration des modalités de mise en œuvre des traitements de substitution aux opiacés et des programmes d'échange de seringues en milieu carcéral, la mission rejette l'expérimentation de centres d'injection supervisés et confirme l'interdit de toute consommation illicite de stupéfiants.

Rapport n° 3612 du 29 juin 2012

208 p. 6,50 €

Mission d'information commune avec le Sénat

Coprésidents :



M. Serge Blisko, député



M. François Pillet, sénateur

Corapporteurs :



Mme Françoise Branget, députée



M. Gilbert Barbier, sénateur

→ LA LOI DU 10 MARS 2010 RELATIVE AU SERVICE CIVIQUE : SON APPLICATION

Le rapport dresse un bilan de l'application réglementaire de la loi n° 2010-241 relative au service civique afin d'apprécier concrètement, un an et demi après son lancement, la mise en oeuvre d'un dispositif qui a recueilli une approbation quasi-unanime au Parlement. Si la plupart des mesures d'application ont été prises rapidement, le fonctionnement sur le terrain du service civique n'est pas toujours conforme à l'esprit de la loi. Qu'ils concernent la mixité sociale, le contrôle des missions, la formation des jeunes et des tuteurs, la procédure d'agrément, la valorisation, la gouvernance ou encore la dimension internationale du dispositif, les problèmes que les rapporteurs ont identifiés au cours des auditions devront être traités rapidement compte tenu des enjeux et des espoirs que suscite le service civique.

Rapport n° 3918 du 8 novembre 2011

100 p. 3,50 €

Commission des affaires culturelles

Rapporteurs :



M. Bernard Lesterlin



M. Jean-Philippe Maurer

→ FEMMES ET DÉPENDANCE

La perte d'autonomie pèse doublement sur les épaules des femmes : la dépendance, corollaire de leur longévité, les touche majoritairement et elles sont souvent les seules à assumer la prise en charge de proches âgés, alors même que la faiblesse de leurs revenus ne leur permet pas de faire face. Les propositions de la Délégation ne prétendent pas répondre, à elles seules, aux multiples enjeux de la prise en charge de la dépendance mais souhaitent contribuer à l'amélioration de la situation des femmes face à la vieillesse, qu'elles soient en charge de personnes âgées en perte d'autonomie ou qu'elles soient elles-mêmes atteintes par la dépendance. Il s'agit avant tout de susciter une prise de conscience collective.

Rapport n° 3920 du 9 novembre 2011

84 p. 3,50 €

Délégation aux droits des femmes

Rapporteuse :



Mme Marianne Dubois

→ RECRUTEMENTS DE LA POLICE ET DE LA GENDARMERIE : UNE RÉUSSITE POUR LA DIVERSITÉ

La police et la gendarmerie ont, depuis plus de douze ans, orienté leurs modalités de recrutement afin de permettre à des jeunes en difficulté scolaire ou sociale de disposer d'une « deuxième chance » en bénéficiant d'un accès sur contrat à la police nationale (adjoints de sécurité) et à la gendarmerie nationale (gendarmes adjoints volontaires). L'intérêt de ces dispositifs est double : permettre à des jeunes de valoriser leur potentiel et, aux forces de sécurité, de mieux s'ouvrir à la diversité et, ainsi, de mieux correspondre à la réalité de la société française.

Rapport n° 3999 du 23 novembre 2011

84 p. 3,50 €

→ LA PERFORMANCE DES POLITIQUES SOCIALES

Après une analyse de la notion de performance, le rapport souligne les points forts et les points faibles de la France en matière sociale, notamment au regard de l'objectif européen de réduction de la pauvreté. S'inspirant d'autres pratiques européennes, les rapporteurs proposent plusieurs mesures visant à améliorer le pilotage des politiques sociales et à mieux s'appuyer sur les outils de l'Europe sociale. Au regard des bonnes pratiques observées dans d'autres pays européens, ils formulent des recommandations pour améliorer l'efficacité de la politique de l'emploi et de la politique familiale, notamment pour créer les conditions d'un meilleur équilibre des temps professionnels et familiaux.

Rapport n° 4098 du 15 décembre 2011

700 p. 12,50 €

Commission des lois

Rapporteur :



M. Guy Geoffroy

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Michel Heinrich



M. Régis Juanico

→ LA LOI DU 9 JUILLET 2010 RELATIVE AUX VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : SON APPLICATION

La loi n° 2010-769 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, aux violences au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants, a été adoptée à l'unanimité par le Parlement. Elle est entrée totalement en application le 1^{er} octobre 2010, grâce à la publication, dans des délais satisfaisants, des textes d'application. Sa mise en œuvre est cependant encore largement perfectible du fait, notamment, d'un manque de formation des acteurs chargés de l'appliquer. Trois conditions doivent être réunies pour que le dispositif de lutte contre les violences faites aux femmes, dont la loi est un élément, puisse être pleinement efficace : une orientation pertinente des victimes dans la procédure judiciaire, des acteurs mobilisés et travaillant en réseau, un renforcement des actions de prévention.

Rapport n° 4169 du 17 janvier 2012

76 p. 3,50 €

Commission des lois

Rapporteurs :



Mme Danielle Bousquet



M. Guy Geoffroy

→ GOUVERNANCE DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES : FAIRE CONFIANCE AU MODÈLE ASSOCIATIF

Le rapport étudie l'adaptation du cadre législatif et réglementaire actuel à la gouvernance des fédérations sportives, compte tenu notamment des différences de nature et de fonctionnement entre les fédérations et de la place qu'y occupent les sportifs amateurs et professionnels, dans un cadre international en constante évolution. La mission constate que le mouvement sportif sait montrer qu'il est le plus souvent en capacité de se réformer lui-même, comme l'y incitent aujourd'hui les préconisations défendues par le Comité national olympique et sportif français. Elle estime donc que le modèle associatif, qui le structure, reste adapté à son fonctionnement et qu'une intervention excessive du politique serait inadaptée aux situations extrêmement diverses des fédérations sportives.

Rapport n° 4395 du 22 février 2012

92 p. 3,50 €

Commission des affaires culturelles

Présidente :



Mme Valérie Fourneyron

Rapporteur :



M. Gilles d'Ettore

→ L'« EUROVIGNETTE » AU SERVICE DU PAVILLON FRANÇAIS ?

La proposition de la Commission européenne de taxer le transport routier de marchandises pour qu'il supporte le coût des nuisances qu'il génère (eurovignette) est essentielle. Elle peut structurer dans les années à venir l'offre de transport. En France, la taxation du trafic de transit est majeure mais doit s'accompagner d'actions fortes et de compensations pour rendre le transport routier français plus écologique et compétitif : telle est la politique engagée par le « Grenelle de l'environnement ». La remise en cause du faible coût du trafic international de marchandises, dont le développement est générateur de nuisances importantes, doit constituer un objectif central de l'Union européenne. Une telle politique sera en outre de nature à remettre en cause l'intérêt économique des délocalisations.

Rapport n° 3018 du 8 décembre 2010

120 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Gérard Voisin

→ NEIGE ET TRANSPORT AÉRIEN : QUELLES RÉPONSES EUROPÉENNES À UN CHAOS INACCEPTABLE ?

Ce rapport analyse les épisodes neigeux du mois de décembre, leur impact sur la circulation aérienne et les causes des dysfonctionnements observés. Il s'attache à décrire la situation française, mais examine également celle des aéroports européens et expose les projets de la Commission européenne dans ce domaine, qui prévoient des mesures complémentaires au plan français adopté le 13 janvier dernier. La rapporteure insiste tout particulièrement sur la nécessité absolue de replacer le passager au cœur des préoccupations des différents intervenants du transport aérien.

Rapport n° 3152 du 8 février 2011

120 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteuse :



Mme Odile Saugues

→ LA LIBÉRALISATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE EN EUROPE : UNE RÉGULATION NÉCESSAIRE MAIS COMPLEXE

Le débat sur l'ouverture à la concurrence du système ferroviaire est complexe car les pays européens ont, dans le passé, développé des réseaux incompatibles entre eux avec, par exemple, des écartements de voies différentes, et disposent d'opérateurs puissants en situation de monopole. Il est aujourd'hui trop tôt pour mesurer les apports de l'ouverture à la concurrence qui, contrairement à certaines attentes, concernera peu la grande vitesse mais pourrait, si la question sociale est harmonieusement réglée, avoir des conséquences significatives pour le transport régional.

Rapport n° 3204 du 9 mars 2011
220 p. 6,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Gérard Voisin

→ LA LOI DU 8 DÉCEMBRE 2009 : SON APPLICATION

Envisagée à l'origine comme un texte technique visant à transposer divers dispositifs européens en matière ferroviaire, la loi n° 2009-1503, relative à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et portant diverses dispositions relatives aux transports, s'est considérablement enrichie au cours des travaux parlementaires. Ses 53 articles modifient en profondeur le cadre juridique des quatre principaux moyens de transport : ferroviaire, routier, aérien et maritime. Si les rapporteurs se félicitent de l'adoption des dispositions très attendues des autorités communautaires, comme la création de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF), et du nombre limité des difficultés d'interprétation, ils regrettent, en revanche, la lenteur de publication des textes d'application (seuls 8 des 20 décrets attendus ont été publiés au 31 décembre 2010), les délais excessifs d'installation de l'ARAF et la non-remise au Parlement des rapports prévus par la loi.

Rapport n° 3237 du 9 mars 2011
72 p. 3,50 €

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Maxime Bono



M. Yannick Paternotte

→ LE SCHÉMA NATIONAL D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT : VOLONTÉ OU ILLUSION ?

Le S.N.I.T. fixe les orientations de l'État en matière de développement, de modernisation et d'entretien des réseaux d'infrastructures pour 30 ans. Le rapport analyse les trois faiblesses principales de ce programme : l'absence d'un plan de financement cohérent tenant compte de la réalité des finances publiques et de la capacité de mobilisation de financements privés ; le manque de hiérarchisation des projets, en particulier ceux de développement ferroviaire ; la part trop grande de création d'infrastructures au détriment de la régénération de l'existant. Pour constituer un outil crédible, le schéma national devra améliorer la compétitivité économique, garantir le bien-être des habitants et réduire l'empreinte écologique des déplacements.

Rapport n° 3450 du 18 mai 2011

40 p. 3,50 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Hervé Mariton

→ PORT DE MARSEILLE : OÙ EST LA RÉFORME PORTUAIRE ?

Quelle peut être l'ambition du Grand port maritime de Marseille (GPMM) à l'heure où le commerce mondial explose ? Quels freins devra-t-il lever pour tirer le maximum de profit de sa situation géographique exceptionnelle ? Telles sont les principales questions que soulève le rapporteur à la suite du rapport de la Cour des comptes du 13 septembre 2010 sur la gestion du GPMM. Le rapport souligne que l'avenir du port de Marseille-Fos est conditionné par trois défis : la définition d'une stratégie générale pour le port, l'application pleine et entière de la réforme portuaire de 2008 et la réforme du modèle social avec comme préalable l'instauration d'un dialogue social normal.

Rapport n° 3588 du 22 juin 2011

28 p. 3,50 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Hervé Mariton

→ LE DIFFICILE CHEMIN DE LA TAXE POIDS LOURDS

La mise en place de la taxe poids lourds est une des mesures adoptées à la suite du Grenelle de l'environnement. Elle poursuit deux objectifs : financer les infrastructures de transports et modifier les termes de la concurrence entre modes de transports en faisant supporter par le transport routier les coûts externes qu'il génère. La mise en place d'une telle taxe n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes comme en attestent les retards techniques et les contentieux observés dans les pays où ce dispositif a vu le jour. À la lumière des exemples étrangers (allemand et slovaque notamment), le rapport a cherché à clarifier quelques unes des principales questions : acceptabilité par les transporteurs, efficacité des contrôles, retour sous la forme d'aide aux transporteurs. Le rapport alerte aussi sur le risque d'insuffisance d'interopérabilité entre les systèmes européens, contradictoire avec l'affirmation de faire de l'espace continental un espace unifié.

Rapport n° 3782 du 4 octobre 2011

40 p. 3,50 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Hervé Mariton

→ CIRCULATION ROUTIÈRE : NOS VIES ENTRE NOS MAINS

La mission d'information, créée le 24 mai 2011 par la Conférence des Présidents, a réalisé un véritable audit sur les questions de prévention et de sécurité routières. Son rapport dresse un panorama complet des données les plus récentes en matière d'accidents de la route et propose une analyse précise de leurs différentes causes. Il formule ensuite 39 propositions pour combattre durablement la mortalité sur les routes. Ses préconisations articulent sanctions et allègements, action politique et symbole, afin de créer un nouvel environnement plus propice à la sécurité routière et incitant à davantage de responsabilité individuelle.

Rapport n° 3864 du 19 octobre 2011

312 p. 8,00 €

Mission d'information de la Conférence des Présidents

Président :



M. Armand Jung

Rapporteur :



M. Philippe Houillon

→ DONNÉES DES DOSSIERS PASSAGERS : CONDITIONS D'UTILISATION

L'utilisation des données des dossiers passagers (Passenger name record – PNR) à des fins répressives fait l'objet de débats depuis plusieurs années au sein de l'Union européenne. Certains États membres ont déjà institué des systèmes de collecte et de traitement nationaux. Après une première proposition de décision-cadre déposée en 2007, sur laquelle les États membres ne s'étaient pas accordés, une nouvelle proposition de directive a été déposée en février 2011, plus respectueuse des droits fondamentaux et répondant en bonne partie aux exigences posées par l'Assemblée nationale dans sa résolution n° 352 du 18 octobre 2009. Ce rapport étudie la proposition de directive, démontre les avancées obtenues depuis 2007 et reprend les points sur lesquels le projet doit encore être amélioré.

Rapport n° 3961 du 16 novembre 2011

44 p. 3,50 €

Commission des affaires européennes

Rapporteur :



M. Guy Geoffroy

→ SÛRETÉ AÉROPORTUAIRE

Le terrorisme aérien et aéroportuaire est un défi grave et permanent lancé à nos démocraties. Des politiques ont été définies aux plans international, européen et national, principalement après les événements du 11 septembre 2001, pour y répondre. Il s'agit d'un environnement complexe, marqué par le gigantisme. Les outils et les procédures utilisés, qui donnent des résultats visibles, restent pourtant perfectibles. Le rapport présente des propositions destinées à améliorer la sûreté des aéronefs et des plateformes aéroportuaires. Il convient notamment de recourir à une combinaison des contrôles (inspection filtrage, renseignement, scanners corporels, profiling) et de maintenir pour l'État un rôle de garant du bon fonctionnement de l'ensemble.

Rapport n° 4068 du 13 décembre 2011

104 p. 5,00 €

Commission du développement durable

Rapporteurs :



M. Daniel Goldberg



M. Didier Gonzales

→ L'ORGANISATION FERROVIAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

La politique ferroviaire est une politique européenne par destination tant elle est un élément essentiel de la mise en place et du développement du marché intérieur, fondé sur la libre circulation des biens et des personnes. Le rapport dresse un état des lieux des normes communautaires en matière de transport ferroviaire et prend position sur les questions récurrentes de la gouvernance du système et de l'ouverture à la concurrence des services de transports nationaux et régionaux.

Rapport n° 4236 du 1er février 2012

36 p. 3,50 €

Commission des finances

Rapporteur :



M. Hervé Mariton

→ DÉTACHEMENT DES TRAVAILLEURS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Le détachement intracommunautaire des travailleurs met en jeu deux corps de règles : le règlement de coordination des régimes de sécurité sociale, et, pour le droit du travail, la directive 96/71/CE du 16 décembre 1996. Ce rapport rappelle que la situation actuelle n'est pas satisfaisante : les contrôles par les autorités nationales du respect des règles sur le détachement sont difficiles, la coopération administrative entre les États membres est peu efficace et l'information des entreprises extérieures sur leurs obligations, et des salariés sur leurs droits, insuffisante. Le rapport mentionne aussi les conséquences du contrôle très strict de la Cour de Justice sur les atteintes à la libre prestation de services, même pour la protection des travailleurs.

Rapport n° 3150 du 8 février 2011

116 p. 5,00 €

Commission des affaires européennes

Rapporteuse :



Mme Anne Grommerch

→ LA LOI DU 24 NOVEMBRE 2009 RELATIVE À L'ORIENTATION ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE : SON APPLICATION

Si, quinze mois après la publication de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, vingt décrets d'application ont été publiés, certains textes ne sont pas encore parus, comme ceux sur la réforme des organismes paritaires collecteurs des fonds de la formation professionnelle. On constate une mobilisation autour d'objectifs de la loi, tels que la mise en place d'un service public de l'orientation tout au long de la vie et un meilleur accès à la formation pour les demandeurs d'emploi. Cependant, la collaboration entre les différents acteurs du système de la formation professionnelle et l'équilibre de la gouvernance des grands instruments créés par la loi sont encore à améliorer.

Rapport n° 3208 du 9 mars 2011

188 p. 5,00 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



M. Gérard Cherpion



M. Jean-Patrick Gille

→ RISQUES PSYCHOSOCIAUX : UNE PRISE DE CONSCIENCE NÉCESSAIRE

De plus en plus de salariés sont en situation de souffrance au travail : les consultations pour risques psychosociaux étaient, en 2007, la première cause de consultation pour pathologie professionnelle. Améliorer la prévention et la prise en charge de ces risques devient primordial pour la santé des salariés comme pour l'économie française. Le plan d'urgence sur la prévention du stress professionnel lancé en octobre 2009 a d'ores et déjà permis d'engager de nombreuses négociations dans les entreprises concernées. Mais la prévention des risques psychosociaux et l'amélioration de la prise en charge des victimes passent également par une réforme des services de santé au travail, un renforcement du rôle des CHSCT et une meilleure formation des cadres.

Rapport n° 3457 du 25 mai 2011

84 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteur :



M. Guy Lefrand

→ LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL DES FEMMES, SOURCE DE PRÉCARITÉ ET D'INÉGALITÉS PROFESSIONNELLES

Malgré les dispositions légales existantes et les recommandations renouvelées de la Délégation, la situation des femmes employées à temps partiel continue de se dégrader, notamment en termes de revenus, d'évolution des carrières, d'horaires, de formation et de retraite. S'étant à nouveau saisie de ces questions, la Délégation a constaté que le recrutement à temps partiel était devenu la norme dans certains secteurs d'activité employant du personnel majoritairement féminin et sous-qualifié, contraint à la précarité. Le rapport formule de nouvelles propositions, plus contraignantes, visant à enrayer cette logique du sous-emploi et à responsabiliser les entreprises en rendant le travail à temps partiel moins attractif et en renforçant les droits des salariés concernés.

Rapport n° 3602 du 29 juin 2011

120 p. 5,00 €

Délégation aux droits des femmes

Rapporteuse :



Mme Marie-Jo Zimmermann

→ « TRAVAILLER PLUS POUR GAGNER PLUS » : UNE ÉVALUATION

L'article premier de la loi du 21 août 2007 dite « loi Tepas » visait à mettre en œuvre le principe présidentiel « travailler plus pour gagner plus » en facilitant le recours aux heures supplémentaires et en renforçant le gain de revenus qui en découle. Les deux rapporteurs ont dégagé un faisceau d'indices indiquant que le volet « travailler plus » n'a pas apporté la preuve de son efficacité. Quant à la hausse du pouvoir d'achat, si certains salariés et fonctionnaires ont effectivement vu leur rémunération se maintenir ou s'accroître, le coût du dispositif – environ 4,5 milliards d'euros pour l'État – paraît excessif. Le rapport propose donc de revenir sur les avantages bénéficiant aux employeurs, qui représentent un coût budgétaire de 1,3 milliard d'euros, et explore d'autres options, du plafonnement de l'avantage fiscal à la suppression du dispositif dans son ensemble.

Rapport n° 3615 du 30 juin 2011

184 p. 5,00 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Jean-Pierre Gorges



M. Jean Mallot

→ L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE AU SEIN DES ENTREPRISES

Au cours des dernières décennies, le législateur a mis en place différents outils permettant aux entreprises et aux partenaires sociaux d'instaurer une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Après avoir rappelé les dispositions applicables et constaté que la négociation collective a du mal à mettre fin aux inégalités de traitement entre les sexes, le rapport formule des propositions pour rendre plus effective l'application des lois relatives à l'égalité professionnelle, inciter les femmes à agir pour la défense de leurs droits, aider les hommes à davantage concilier leurs obligations professionnelles et familiales et promouvoir une meilleure exemplarité de l'État.

Rapport n° 3621 du 5 juillet 2011

320 p. 8,00 €

Délégation aux droits des femmes

Rapporteuse :



Mme Marie-Jo Zimmermann

→ SUIVI DU RAPPORT D'ÉVALUATION DES DISPOSITIFS DE PROMOTION DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Le 30 juin 2011, le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC) a autorisé la publication du rapport d'information (n° 3615) présenté par MM. Jean-Pierre Gorges et Jean Mallot sur l'évaluation des dispositifs de promotion des heures supplémentaires prévus par l'article premier de la loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, dite « loi Tépà ». Le présent rapport assure, en application des dispositions du Règlement de l'Assemblée nationale relatives au CEC, le suivi de ce rapport d'information intitulé « Évaluer le "travailler plus pour gagner plus" ». Il constate notamment que l'une des recommandations centrales communes des rapporteurs a connu une application rapide : la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 prévoit en effet la réintégration des heures supplémentaires dans le calcul de l'allègement sur les bas salaires, suscitant une économie annuelle estimée à environ 600 millions d'euros.

Rapport n° 4220 du 26 janvier 2012

40 p. 3,50 €

Comité d'évaluation et de contrôle

Rapporteurs :



M. Jean-Pierre Gorges



M. Jean Mallot

→ LA LOI DU 28 JUILLET 2011 RELATIVE AU DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE : SON APPLICATION

Le rapport recense et présente les différentes mesures réglementaires qui ont été prises pour l'application de la loi n° 2011-893, pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, et répertorie les mesures qui n'ont pas encore été publiées.

Rapport n° 4361 du 15 février 2012

72 p. 3,50 €

Commission des affaires sociales

Rapporteurs :



M. Gérard Cherpion



M. Jean-Patrick Gille

Changement de **dénomination et abréviations**

Dans la présente brochure, l'intitulé de certaines commissions et organes a été simplifié ou abrégé :

- commission des affaires culturelles pour Commission des affaires culturelles et de l'éducation ;
- commission du développement durable pour Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire ;
- commission de la défense pour Commission de la défense nationale et des forces armées ;
- commission des finances pour Commission des finances, de l'économie générale et du plan ;
- commission des lois pour Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;
- délégation aux droits des femmes pour Délégation au droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ;
- MECSS pour mission d'évaluation et de contrôle des lois de financement de la sécurité sociale ;
- OPECST pour Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;
- comité d'évaluation et de contrôle pour Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques.

Les informations contenues dans cette brochure sont arrêtées à la date du 8 juin 2012.

Consultation et commande en ligne des documents parlementaires

Les rapports publiés peuvent être consultés sur le site Internet de l'Assemblée nationale, sous leur numéro, à l'adresse suivante :

<http://www.assemblee-nationale.fr/13/documents/index-depots.asp>

Ils peuvent être commandés en ligne.

Abonnement

Ce site propose également un abonnement à la liste de diffusion des documents parlementaires :

<http://www.assemblee-nationale.fr/abonnement.asp>

Boutique de l'Assemblée

Ces documents sont également mis en vente à la Boutique de l'Assemblée
7 rue Aristide Briand 75007 Paris
Tél : 01 40 63 00 33
Ouverture du lundi au vendredi de 10h à 19h
et le samedi de 10h à 18h



<http://boutique.assemblee-nationale.fr>



Secrétariat général de l'Assemblée nationale
Service de la communication et de l'information multimédia
126 rue de l'Université - 75007 Paris